

L'EGYPTE CONTEMPORAINE

(LIXème ANNÉE, JANVIER 1968, No. 331)

Rédacteur en Chef : Dr GABIAL EL - OTLEFI
Secrétaire - Général de
la Société

Imp. AL - ABHAM
LE CAIRE, 1968

Prix : P.T. 40

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

Les membres de la Société sont de quatre catégories: les membres actifs payant une cotisation de P.T. 150 par an, les membres cotisants, banques, institutions ou organismes publics et autres personnes morales payant une cotisation annuelle de L.E. 100 au minimum, les membres honoraires, égyptiens ou étrangers, ayant rendu d'éminents services à la Société ou aux sciences économiques, sociales ou juridiques et les membres correspondants, personnes résidant à l'étranger et collaborant aux activités de la Société et à ses publications.

Tous les membres ont droit au service gratuit de la revue de la Société.

CONDITIONS D'ABONNEMENT

Le prix de l'abonnement à la revue est de P.T. 150 - la R.A.U. et 40 shillings ou \$ 5.00 pour tous les p parties de l'Union Postale.

Les numéros non réclamés par Messieurs les Abonnés dans l'intervalle entre la parution de deux consécutifs ne leur seront livrés que contre paye.

Le prix du fascicule est de P.T. 40 pour la shillings ou \$ 1,25 pour l'étranger.

Les opinions émises par les collaborateurs n'engagent pas la responsabilité de la Société.

La reproduction et la traduction des articles de la présente revue sont interdites, sauf autorisation de la Société.

Tout manuscrit soumis à «L'Egypte C» devient la propriété de la Société.

Les demandes d'adhésion, d'abonnement doivent être adressées au Secrétariat de Postale No. 732.

Siège : Le Caire, 16, Avenue Ramsès

SOMMAIRE

ARTICLES

M. MAKRAMALLA, Consommation et Planification en R.A.U.	5
S. B. FARAJALLA, Les perspectives et limites d'une politique commune des pays non-alignés	35
M. S. EL-FANGARY, La Notion de la propriété en Islam	63
F. MOURSI, Planification du Secteur Privé (en arabe)	5
I. S. ABDALLA, L'Unité Economique dans l'Economie Socialiste (en arabe)	43
G. A. AMIN, La Crise de l'Economie Britannique, vue sous l'angle de la dévaluation de la Livre Sterling (en arabe)	71
N. KAHALA, Le Financement des plans de développement économique et le problème des devises rares (en arabe)	89
A. M. AUDA, Les pays Africains francophones : Union fédérale ou Organisation Internationale (en arabe)	119
Y. EL-GAMAL, Le Pouvoir dans le Régime Socialiste (en arabe)	153
H. Z. AHMAD, Planification du Crédit Agricole (en arabe)	177
H. EL-BEBLAOUTI - A. MOHI - EDDINE - H. SAAD : Colloque : Mécanisation de l'agriculture égyptienne (en arabe)	191
M. EL ZALAQUI - A. Y. KHALIFA : Etude économique des éléments du revenu dans l'Agriculture en Egypte (en arabe)	211
Colloque: Instauration d'un Etat Palestinien (en arabe)	221
Commentaires sur de nouveaux livres (en arabe)	225

CONSOMMATION ET PLANIFICATION

EN R. A. U.

Dr. Maurice Makramalla

Première Partie

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT ET LA CONSOMMATION FINALE

La consommation finale, son évolution et sa structure représentaient pour le planificateur égyptien une des activités importantes et dynamiques qui mérite une attention spéciale, afin de pouvoir mettre au point un plan de développement coordonné et réalisable. En effet, on trouve dans le «Cadre du plan quinquennal général» une partie spéciale consacrée aux prévisions concernant cette activité.

Or, d'après les prévisions du plan, il y a lieu de signaler qu'un des objectifs principaux à atteindre était l'accélération prévue de la croissance du revenu intérieur qui devait se traduire par l'augmentation de l'épargne domestique à un rythme plus rapide que celui de la consommation finale.

Le tableau suivant retrace les prévisions du plan dans ce domaine.

Tableau I

L'accroissement du PIB aux prix du marché, de la consommation et de l'épargne domestique entre 1959/60 et 1964/65 (prévisions) (au prix 1959/60).

En millions de L.E.

	1959/60	1964/65	% de l'augmentation 1964/65 par rapport à 1959/60
Revenu intérieur	1277,9	1901,6	38,0
Consommation finale	1198,9	1510,0	26,2
dont :			
— marchandises	876,4	1066,2	24,1
— services (1)	322,5	423,0	31,4
Epargne domestique	181,0	391,6	116,3

Source. - Cadre général du premier plan quinquennal pour le développement économique et social, Comité de la planification nationale, Le Caire 1960.

On remarque que le rythme d'accroissement de la consommation est inférieur à celui du revenu intérieur, par conséquent le rythme de l'épargne domestique dépasse de loin le rythme d'accroissement du revenu intérieur et de la consommation finale. En 1964/65 le revenu intérieur serait supérieur de 38% à celui de 1959/60, la consommation le serait de 26,2% et l'épargne domestique de 116,3%.

Cette prévision de la consommation finale étant basée sur les objectifs prévus, concernant la production locale, le revenu qui en découlerait et sa répartition entre les couches de la société, ainsi que la nature des différentes sortes de produits et leurs utilisations.

(1) Le cadre général du plan ne contient pas de données sur la consommation des services, mais nous les avons obtenu par différence.

D'ailleurs on avait tenu compte de la nécessité de l'accroissement de la consommation finale à un rythme plus rapide que celui de l'augmentation de la population, afin que les fruits du développement économique puissent être ressentis par la population d'une part, et assurer une élévation graduelle du niveau de vie, déjà considéré comme très bas, d'autre part.

En effet, cette élévation du niveau de vie devait se traduire par des taux d'accroissement différents d'un groupe de produits à un autre, pendant la période du plan, ainsi que par les changements d'ordre structurels qui devaient se produire dans ce domaine. Ceci peut être illustré par les chiffres donnés dans le tableau suivant :

Tableau II

L'évolution de la structure de la consommation entre
l'année de base 1959/60 et l'année 1964/65.

En millions de L. E.

Groupes de biens de consommation	1959/60		1964/65		Taux d'accroisse- ment entre 1959/60 & 1964/65
	V	%	V	%	
Produits alimentaires boissons et tabac	578,2	60,1	703,3	64,8	21,7
Vêtements, tissus et chaussures	137,8	15,7	178,8	16,4	29,8
Livres, imprimés et papier	19,8	2,3	30,8	2,8	54,4
Produits pharmaceutiques, savons et produits chimiques	27,1	3,0	34,7	3,2	41,0
Electricité, combustible	30,3	4,1	51,2	4,7	28,0
Mobilier, produits ménagers élec- triques	37,9	4,3	48,1	4,3	21,6
Moyens de transport et pneus	19,1	2,2	20,3	1,9	6,3
Produits divers	20,2	2,3	21,2	1,9	5,0
Total :	876,4	100,0	1086,2	100,0	24,0

Même source que le tableau précédent.

D'après ce tableau, on peut remarquer que deux idées forces étaient à la base de la fixation des objectifs de la consommation finale, à savoir :

- a) L'élévation du niveau culturel et éducatif de la population, ainsi que le niveau sanitaire.
- b) La réduction de la consommation des biens dits de luxe ou non nécessaires, pendant la période de la construction d'une économie nationale sur des bases plus solides qu'auparavant.

Mais avant de terminer ce bref exposé, il est important de noter que les prévisions concernant la consommation finale, dans le plan, se bornaient aux produits matériels. En effet la consommation des services n'avait pas été l'objet d'études poussées. Cette attitude restrictive du planificateur égyptien peut être expliquée par les raisons suivantes :

- a) La consommation des produits matériels représentait un pourcentage très élevé du total de la consommation finale (environ 80%). De là, tout changement qui pouvait se produire dans ce domaine aurait des effets importants sur le taux d'accroissement du total de la consommation finale.
- b) L'existence des rapports entre la consommation, la production, l'exportation et l'importation des produits matériels. En effet une augmentation démesurée de cette consommation pouvait agir d'une façon défavorable en ce qui concerne la libération des ressources matérielles disponibles et nécessaires pour la réalisation des investissements, vers une augmentation des importations, ou une réduction des exportations, et de créer des difficultés sur le plan des devises étrangères. Tout cela peut amener finalement à une réduction du taux de croissance économique.
- c) L'influence désastreuse sur le plan de la formation des prix internes, d'une augmentation rapide de la demande des biens de consommation, qui dépasse

l'offre de ces biens. En effet, des changements importants et spontanés des prix allaient contre les principes de base d'un système économique de planification intégrale. En réalité, ces changements influençaient la distribution du revenu national, en faveur des classes aisées et pouvaient amener à l'apparition ou à l'extension du marché noir, à la spéculation et enfin à une mauvaise répartition des ressources économiques du pays, entre les différents secteurs et activités.

- d) L'insuffisance des données statistiques sur la consommation des services.

Deuxième Partie.

FAITS ET REALISATION

A. - Evolution d'ensemble de la consommation et ses effets sur les autres agrégats.

En ce domaine, deux constatations importantes s'imposent :

Premièrement. - La consommation finale a augmenté presque au même rythme que PIB aux prix du marché. Le résultat d'une telle évolution signifie que les prévisions du plan concernant la formation de l'épargne domestique n'étaient pas réalisées. D'ailleurs, on remarque que les investissements ont suivi à un rythme très rapide par rapport à la formation de l'épargne domestique, et qu'on a été obligé d'avoir recours à l'épargne étrangère. Ceci peut être illustré d'une façon claire par les chiffres donnés dans le tableau suivant :

Tableau III

L'accroissement du PIB, de la consommation, de l'épargne domestique et des investissements entre 1959/60 et 1964/65 (aux prix courants).

En millions de L. E.

	% de l'augmentation 1959/60- 1964/65 en 1964/65 par rap- port à 1959/60		
PIB aux prix du marché	1375,6	2050,6	49,1
Consommation finale	1199,7	1762,2	46,9
Epargne domestique	175,9	288,4	63,9
Investissements	171,4	384,4	112,6

Source. - Ministère de la planification nationale. Rapport sur «Réa-
lisation et évaluation du premier plan quinquennal 60/61 - 64/65» Fév.
1966.

Nota. - Nous avons utilisé les données disponibles aux prix courants
car il nous manque, à l'heure actuelle, des données sur la consommation
finale aux prix constants.

Développement. - En ce qui concerne les importations, il
est vrai que sa structure a subi des changements importants.
Ainsi que le montre le tableau suivant, les changements subis,
étaient en faveur des biens d'investissement et au détriment
des biens intermédiaires et des biens de consommation.

(*) Chiffres révisés.

Tableau IV.

L'évolution de la structure des importations entre
les années 1959/60 et 1964/65 (aux prix 1959/60)
En millions de L.E.

Groupe de produits	1959/60		1964/65	
	V	En % du total	V	En % du total
— Biens de consommation dont : produits agricoles	59,9	26,5	81,2	25,3
— Biens intermédiaires	48,4		73,0	
— Biens d'investissement	108,1	47,9	147,7	46,0
	57,9	25,6	92,0	28,7
Total :	225,9	100,0	320,9	100,0

Source. - Ministère de la planification nationale.

Toutefois les parts respectives des biens intermédiaires et des biens de consommation dans la totalité de nos importations restent prépondérantes à la fin du plan.

De plus il est à noter que l'accroissement des importations des biens de consommation en valeur absolue est dû principalement à l'accroissement des importations des biens agricoles. La part des importations des biens de consommation industriels a diminué, à cause des mesures restrictives prises pendant la période du plan.

Mais cette diminution des importations des biens de consommation industriels et ses effets favorables sur le plan des devises étrangères sont plus apparents que réels. En effet, l'exécution du plan n'a pas réalisé un progrès considérable dans le sens d'une modification radicale de la structure industrielle. Comme le montre le tableau suivant, la production des biens de consommation représente à la fin du plan le pourcentage élevé de 75,4% de la production. Or une partie importante des importations des biens intermédiaires était destinée à la fabrication des biens de consommation industriels. Donc, on peut conclure que l'augmentation de la consommation finale a agi sur les importations dans le sens de l'augmentation d'une façon indirecte, à travers les biens intermédiaires.

Tableau V.

L'évolution de la production des industries des biens de consommation et des biens de production entre 1959/60 et 1963/64

Activités	1959/60		1963/64	
	Valeur de la production	En % du total de la production	Valeur de la production	En % du total de la production
-- Industries des biens de consommation.	898,3	82,6	1061,8	76,4
-- Industries des biens de production (biens intermédiaires et biens d'équipement).	189,4	17,4	345,6	24,6
Total :	1088,7	100,0	1407,4	100,0

Source. - Ministère de la planification nationale.

En somme, de ce qui précède, nous pouvons dire que l'augmentation de la consommation finale a joué un rôle important, en ce qui concerne l'accentuation des difficultés sur le plan des devises étrangères, par les deux voies suivantes :

- a) La non-réalisation de l'épargne domestique prévue, et la nécessité de recourir à l'épargne étrangère.
- b) L'augmentation des importations des biens de consommation, d'une façon directe, ou d'une façon indirecte à travers l'augmentation des importations des biens intermédiaires nécessaires aux industries des biens de consommation.

B. -- *L'évolution de la structure de la consommation.*

Nous avons déjà mentionné que la consommation finale a augmenté pendant la période du plan à un taux presque égal à celui du PIB. En effet, le taux annuel moyen de l'augmentation de la consommation finale a été d'environ 8,0%, tandis que celui du PIB a été d'environ 8,4% (les deux estimations aux prix courants et aux prix du marché).

Ceci signifie que la consommation finale a augmenté à un taux très élevé par rapport au taux d'augmentation de la population. En effet, ce dernier taux a été estimé à environ 2,8 % annuellement.

D'autre part, d'après les données statistiques disponibles, on peut faire les deux remarques suivantes :

- a) Le taux d'accroissement annuel de la consommation individuelle a atteint environ 8,7 %, c'est-à-dire, plus que le double du taux d'augmentation annuel de la population.
- b) Le taux d'accroissement annuel de la consommation collective a atteint 14,2 %. Cela veut dire qu'il dépasse le taux d'augmentation de la population d'environ 11,4 % annuellement.

De ce qui précède, on peut constater que l'augmentation

très rapide de la consommation collective, a joué un rôle important dans l'augmentation du total de la consommation finale. Cela peut s'expliquer par le développement rapide des activités d'ordre culturel, éducatif et sanitaire entreprises par le gouvernement dans le pays. D'ailleurs il est aussi important de noter que les services fournis par le gouvernement, dans ce domaine, ont été orientés vers les couches les plus pauvres de la population, à titre gratuit ou contre des paiements modiques. Ajoutons aussi que le développement de ces activités est la suite normale de l'adoption du principe socialiste dans la direction de l'économie nationale.

Mais cela ne veut pas dire que le taux d'accroissement de la consommation individuelle a été dans les limites normales, ou même raisonnables et compréhensibles. Car étant donné son volume global qui est prépondérant par rapport au total de la consommation finale, toute augmentation même normale de cette consommation peut influencer considérablement le volume total de la consommation finale.

Afin de montrer cette évolution, nous avons jugé utile de donner quelques données statistiques, concernant l'évolution du PIB, la consommation individuelle et collective dans le tableau suivant, pendant la période du plan.

TABLEAU VI.

L'évolution du PIB, la consommation individuelle, collective et nationale durant la période du premier plan quinquennal 1960/61-1964/65.

Agrégat	1959/60		1960/61		1961/62		1962/63		1963/64		1964/65	
	V	Indice	V	Indice	V	Indice	V	Indice	V	Indice	V	Indice
A) Le produit intérieur aux prix courants du marché.	1375,6	100	1459,3	106,1	1513,3	110,0	1684,6	122,5	1887,9	137,2	2050,6	149,1
B) La consommation individuelle	971,6	100	983,3	102,2	1101,5	113,4	1170,8	120,5	1249,3	128,5	1330,9	137,0
C) La consommation collective.	228,1	100	265,9	112,2	247,1	108,3	318,2	139,5	401,8	176,2	481,3	198,1
D) La consommation nationale B + C	1199,7	100	1249,2	104,1	1348,6	112,4	1489,0	124,1	1651,1	137,6	1762,2	148,9

Source: Ministère de la planification nationale même rapport été auparavant

Ceci dit, il est aussi nécessaire de constater que la structure de la consommation des produits matériels a subi des changements importants qui montrent d'une façon éloquentes l'élévation du niveau de vie. En effet, on peut remarquer d'après les données statistiques disponibles le développement très rapide de l'utilisation des biens de consommation durables, et autres biens de consommation de luxe qui n'existaient auparavant que pour les classes aisées de la population.

Dans le tableau suivant, nous avons choisi quelques produits seulement pour ne pas alourdir l'exposé et qui sont d'ailleurs capables de démontrer cette réalité.

Tableau VII
L'évolution de la consommation des plus importants produits dans le premier plan quinquennal
(1960/61 — 1964/65)

Le produit	L'unité	L'année de base 1960/61	1964/65	% de l'augmentation de la 5ème année par rapport à l'année de base
Céréales	1000 tonnes	4362,0	5830,0	33,6
Fèves	1000 tonnes	220,0	297,0	35,0
Pâte de macaroni	1000 tonnes	32,5	51,8	59,4
Oeufs	Million	688,0	824,1	34,3
Sucre	1000 tonnes	830,0	459,0	39,1
Thé	1000 tonnes	21,0	31,0	47,6
Margarine	1000 tonnes	16,0	43,0	168,8
Huile	1000 tonnes	108,0	143,0	32,4
Bière	1000 litres	13709,0	19120,0	39,5
Chausures	1000 paires	11505	18480	60,6
Savon ordinaire	Tonne	81656	100080	22,3
Savon de luxe	Tonne	8828	15435	78,9
Batteries	Nombre	81500	176068	116,0
Médicaments	Millions L.E.	14,0	31,0	121,4
Réfrigérateurs	Nombre	9794	30900	215,5
Machines à laver électriques	Nombre	3469	17000	390,1
Fours (gaz)	Nombre	36875	80000	117,0
Casseroles (alum.)	Nombre	341	2745	705,0
Télévisions	Nombre	—	50000	—
Bicyclettes	Nombre	14082	39984	181,2

Source : Ministère de la planification nationale, op. cit.

Troisième Partie

**LES RAISONS DE L'AUGMENTATION RAPIDE
DE LA CONSOMMATION FINALE**

Plusieurs facteurs ont contribué à l'accroissement spectaculaire de la consommation finale ; les principaux de ces facteurs sont :

1. *La croissance démographique.*

Pendant la période en question, la population s'était accrue à un rythme de 2,8 % par suite la consommation devait augmenter au moins au même rythme, afin de maintenir le même niveau de vie.

Ajoutons aussi que le développement rapide du secteur industriel s'était accompagné du déplacement important de la population rurale vers les villes et zones urbaines industrielles, où les conditions de travail sont meilleures et les salaires plus élevés. Il en résultait un grand changement dans le mode de vie et la structure de consommation de cette population, afin de s'adapter aux conditions de vie régnant dans ces villes industrielles, d'où le développement rapide de la consommation de certains produits (Radios, Réfrigérateurs, Fourns, etc...)

2. *La politique économique* qui s'orientait pendant la période du plan vers une redistribution des revenus en faveur des classes déshéritées. Comme ces classes se caractérisent par une haute propension à consommer, l'augmentation de la consommation était une conséquence inévitable de cette politique.

Cette politique de redistribution des revenus s'était manifestée dans trois directions:

- a) L'accroissement de la part relative des salaires dans le Revenu National. Deux facteurs sont à l'origine de cet accroissement. Le premier est l'accroissement du nombre total de travailleurs.

Le deuxième est l'élévation du taux moyen du salaire annuel. L'effet de ce dernier facteur sur l'accroissement de la consommation devient plus clair si l'on remarque que ce sont les travailleurs au niveau bas du salaire qui ont profité le plus de l'élévation de ce taux. Les lois fixant un minimum de salaire sont ici en cause. Le tableau suivant donne quelques indications dans ce domaine.

Tableau VIII

L'évolution du total des salaires, du nombre de travailleurs et du taux moyen du salaire annuel entre 1959/60 et 1964/65.

	1959/60	1964/65	Taux de l'accroissement
Total des salaires et des traitements (en millions L. E.)	549,5	878,9	59,9%
Nombre des travailleurs (en millions)	6,0	7,3	22,1%
Taux moyen du salaire annuel (en millions L.E.)	91,5	119,8	33,0%

Source: Ministère de la planification nationale, op. cit.

- b) L'augmentation des revenus disponibles des petits exploitants agricoles. Cette augmentation était la conséquence à la fois de la loi de la réforme agraire, et des lois fixant un maximum de la rente agricole.

Il va de soi, qu'une telle augmentation s'orienta de par la nature des choses vers la consommation des biens alimentaires agricoles.

- c) L'extension des services gratuits (services sanitaires, éducatifs qui furent déjà mentionnés lors de la consommation collective). Cette politique a eu des effets directs sur l'augmentation de la consommation finale, dans le sens qu'elle a assuré la fourniture de ces services pour certaines couches de la population qui ne possédaient pas les moyens nécessaires de les obtenir.

Elle a eu aussi des effets indirects, car une telle expansion libère une partie des revenus des autres couches de la population, qui était orientée auparavant vers l'obtention de ces services, et devient par la suite disponible pour être affectée, dans sa majorité à l'augmentation de la consommation d'autres biens et services.

3. Les mesures prises pendant cette période en vue d'encourager la vente à crédit de certains biens de consommation durables (réfrigérateurs, automobiles, meubles etc...) ainsi que d'autres produits de consommation courante (tissus, vêtements, etc...) Ces mesures ont certainement contribué à faciliter l'achat de ces produits pour les classes de revenu moyen qui ne pouvaient se le permettre.
4. L'effet de démonstration qui a revêtu plus de force et de vigueur, à la suite du développement des moyens de communication traditionnels (cinéma, radio, journaux) et l'apparition de nouveaux moyens puissants (transistors, télévisions).

D'ailleurs cet effet de démonstration a joué son rôle dans l'augmentation de la consommation et cela en deux étapes successives. Les classes aisées qui essayent d'adopter le mode de vie et le type de consommation régnant dans les pays riches et avancés économiquement, soit en Europe Occidentale, soit en Amérique du Nord. Une fois que ces classes aisées arrivent à réaliser, plus ou moins leurs aspirations dans ces domaines, elles offrent aux autres classes de la population un exemple concret à imiter.

5. L'application du principe socialiste dans la direction de l'économie nationale amène, par la nature des choses à l'affaiblissement de la propension à épargner. Et cela pour les raisons suivantes :
- a) L'extension de l'application du système d'assurance et de sécurité sociale, afin de couvrir une partie de plus en plus grande de la population d'une part, et les risques de plus en plus diversifiés d'autre part. De là a disparu un des motifs les plus importants qui incitait à l'épargne d'une partie du revenu privé afin de faire face aux risques de la vie. Or, diminuer l'épargne signifie l'augmentation de la consommation.
 - b) Le développement des services gouvernementaux gratuits (éducatifs et sanitaires). Ce facteur jouait un rôle important dans l'affaiblissement de l'épargne, surtout par rapport aux classes moyennes. Car il était courant, pour les classes de la petite bourgeoisie, d'économiser une partie de leur revenu afin de faire face aux frais d'éducation et aux maladies graves. Or, le développement de la gratuité dans les diverses étapes de l'éducation, et le développement des services sanitaires gratuits ou quasi-gratuits, surtout dans le secteur des affaires publiques et certains organismes gouvernementaux, ont affaibli énormément l'incitation à l'épargne.
 - c) Les mesures prises concernant la limitation du maximum de la propriété agricole, la fixation des rentes agricoles et de la propriété bâtie, la nationalisation des grandes entreprises industrielles et le rôle important et croissant du secteur public dans le développement économique ont diminué, dans une large mesure, les opportunités offertes aux investissements privés. En effet le champ des activités privées devient de plus en plus étroit, par conséquent, l'incitation à l'épargne devient de plus en plus faible. Ce fac-

teur a joué son rôle dans la diminution de l'épargne des classes de revenus élevés.

6. Les dépenses exagérées dans le secteur gouvernemental et le secteur des affaires publiques pour l'utilisation des différentes fournitures de bureau ; ainsi que les dépenses non-indispensables pour l'exécution du travail (construction des bâtiments de luxe, l'ameublement, les appareils de conditionnement, automobiles etc...)

Il est aussi important de noter qu'à ces facteurs mentionnés ci-dessus s'ajoutent d'autres facteurs déjà existants tels que les traditions et les coutumes régnantes (cérémonies de mariage, funérailles, prodigalité, etc...)

Quatrième Partie.

VERS UNE NOUVELLE POLITIQUE DE CONSOMMATION

Le dépassement de la consommation finale réalisée par rapport aux prévisions du plan et ses effets néfastes sur l'épargne domestique et la balance des paiements, ont été ressentis avec appréhension par le planificateur égyptien au cours des dernières années du premier plan. Cela l'a incité à étudier le problème dans les deux principales directions suivantes :

- a) Le perfectionnement des méthodes d'évaluation et de prévision.
- b) L'étude des mesures à prendre afin d'orienter et de contrôler la consommation, dans les limites voulues.

Mais il nous paraît nécessaire, avant d'exposer les travaux entrepris dans les deux domaines précédents de remarquer ce qui suit :

Premièrement :

La complémentarité des travaux à faire dans ces domaines. Car l'application de nouvelles méthodes d'évaluation et de pré-

vision, se base sur l'utilisation de données statistiques disponibles qui relatent l'évolution dans le passé en la projetant dans l'avenir. Or, il est très possible que les résultats d'une telle projection ne soient pas en harmonie avec les autres objectifs du plan. De là, tout effort d'harmonisation entre les objectifs à atteindre dans le domaine de la consommation finale, et les autres objectifs du plan, exige la connaissance préalable des différentes possibilités offertes en ce qui concerne les politiques et les mesures à mettre en action afin de réaliser les buts définis et précisés dans le plan.

Deuxièmement :

L'accomplissement de ces travaux exige une période relativement longue; c'est pour cela que leurs résultats n'ont pu être mis en application que partiellement durant le premier plan de développement; mais on a essayé de les utiliser dans la mesure du possible pour la préparation du deuxième plan de développement.

A. -- Le perfectionnement des méthodes d'évaluation et de prévision.

Les efforts ont été concentrés, dans ce domaine, sur la consommation des biens matériels, et cela pour les raisons suivantes :

1. L'insuffisance des données statistiques sur la consommation des services.
2. Une partie importante de ces services est offerte par le gouvernement, c'est-à-dire, soumise à son contrôle et peut être orientée efficacement par ses décisions.
3. L'importance prépondérante de la consommation des biens matériels par rapport au total de la consommation finale soit en ce qui concerne son volume, soit en son influence sur le taux de croissance.

Ceci dit, on a suivi deux voies distinctes en ce qui concerne le perfectionnement des méthodes d'évaluation de

prévision de la consommation finale des produits matériels, à savoir :

(a) *L'utilisation des données statistiques incluses dans l'enquête des budgets de famille.* Cette enquête fut entreprise du mois de novembre 1958 au mois d'octobre 1959, et étant donné qu'elle contient des informations détaillées et classifiées selon plusieurs critères, nous avons cru nécessaire de concentrer nos efforts sur certains tableaux (1) seulement. Ceux-ci contiennent des informations portant sur les quatre rubriques suivantes :

- I. Les classes de dépense totale de consommation annuelle.
- II. Les produits de consommation courante les plus importants ainsi que certains autres d'une importance secondaire.
- III. Les zones géographiques de résidence des consommateurs (zones urbaines et zones rurales).
- IV. L'aspect institutionnel des consommateurs : famille, individu, unité consommatrice.

A partir des données statistiques incluses dans ces tableaux, on a calculé l'élasticité de demande (2) des unités consommatrices (c'est-à-dire, non des individus ou des familles), sur les bases suivantes :

(1) Voir : Enquête des budgets de famille Novembre 1958 - Octobre 1959. pp. 163 et 167.

(2) Il est à noter que je me suis retenu de m'étendre sur les méthodes de calculs économétriques de l'élasticité car, à mon avis, présenter un exposé complet et détaillé de ces méthodes, exige une étude séparée, et d'autre part le principal but de l'étude actuelle est de donner un aperçu général sur l'ensemble des problèmes concernant la consommation. D'ailleurs, j'espère pouvoir préparer dans un avenir proche, une étude sur les méthodes utilisées au Ministère de la Planification Nationale en ce domaine.

- a) par produits ou groupes de produits selon les informations disponibles.
- b) selon les zones de résidence : zones urbaines et zones rurales.
- c) selon l'importance des dépenses de consommation, c'est-à-dire d'une classe de dépense à une autre.

En se basant sur les résultats obtenus, on a calculé l'élasticité de demande pondérée pour l'ensemble des classes de dépense des unités consommatrices, dans les zones urbaines et rurales séparément et par produit ou groupe de produits.

Ensuite, on a avancé une étape de plus vers le calcul des élasticités de demande pondérée par produit ou groupe de produits, à un niveau d'aggrégation plus élevé, c'est-à-dire, pour l'ensemble des classes de dépense, dans le pays tout entier (zones urbaines et rurales).

Les coefficients de pondération utilisés pour calculer les élasticités pondérées dans les deux étapes successives mentionnées ci-dessus, étaient le rapport entre la somme dépensée sur un produit ou groupe de produits donnés, et le total des dépenses de consommation de toutes les unités consommatrices prises en considération. Il est d'ailleurs très important de noter que l'étendue des catégories des unités consommatrices, pour calculer les coefficients de pondération, varie selon le niveau d'aggrégation visé dans le calcul. Ajoutons à cela que ces coefficients ont été exprimés en pourcentage.

Ceci dit, il reste, à cet égard, à expliquer les raisons de notre choix de l'unité consommatrice, pour le calcul des élasticités de demande, et non pas l'individu ou la famille comme unité de compte.

Premièrement :

Il est reconnu que d'une part, les familles diffèrent entre elles, en ce qui concerne leur composition (nombre d'indi-

des, sexe, âge); d'autre part, la nature et le type de consommation varient énormément d'un individu à un autre selon l'âge et le sexe.

Deuxièmement :

Tout changement dans la population s'accompagne généralement de changement dans sa distribution selon l'âge et le sexe, et dans la composition des familles. De tels changements réduisent dans une large mesure la validité de l'utilisation des élasticités calculées afin de préparer des évaluations portant sur l'avenir.

Or étant donné que le calcul des unités consommatri- ces d'une population donnée tient compte essentiellement de sa distribution selon l'âge et le sexe, par conséquent il ne peut être l'objet de telles critiques. Donc, on peut conclure que l'utilisation de l'unité consommatrice (1) pour le calcul des élasticités est le plus approprié.

Les élasticités des demandes pondérées ainsi obtenues, nous possédons alors, un des éléments principaux et nécessaires pour projeter la demande des biens de consommation durant les années à venir. En effet, il nous reste, pour entreprendre le travail de projection de la demande finale, deux autres éléments importants :

Le premier élément, est la projection de la population classifiée, d'une part sexe et âge, d'autre part entre les zones urbaines et rurales. Ces données sont nécessaires pour calculer le nombre des unités consommatrices tout en tenant compte de l'exode de la population rurale vers les villes. La nécessité de tenir compte du phénomène d'exode de la population rurale

(1) Nous avons utilisé les mesures adoptées par l'O.A.A. et qui peuvent être résumées en ce qui suit :

Moins de 15 ans	0,5 unité
De 15 à 50 ans :	
Homme	1,0 unité
Femme	0,7 unité
Plus de 50 ans :	
Homme	0,5 unité
Femme	0,5 unité

vers les villes, se justifie tout d'abord par le fait qu'un des objectifs principaux du plan est la réalisation d'un développement rapide du secteur industriel et ensuite par l'existence d'une différence entre les modes de consommation de la population rurale et urbaine.

Or cette projection a été faite par le département de la population et de la main-d'œuvre au Ministère de la Planification Nationale. A partir des données incluses dans cette projection, nous avons calculé le nombre des unités consommatoires dans les zones urbaines et rurales séparément.

Le deuxième élément est d'avoir une projection du revenu disponible par unité consommatoire. Il est bien clair, que pour obtenir de telles données, il nous faut avoir la projection du revenu personnel au possible. Or, à cet égard, nous avons utilisé les informations incluses dans le cadre général du deuxième plan après avoir fait quelques ajustements mineurs. En divisant ce dernier agrégat par le nombre des unités consommatoires, nous avons obtenu une série chronologique du revenu disponible par unité consommatoire, dans les années du deuxième plan.

Ainsi, nous possédons tous les éléments nécessaires pour projeter la demande finale par unité consommatoire et par produit ou groupe de produits.

Pour arriver au total de la demande nationale, il suffit de multiplier la demande finale projetée par unité consommatoire par le nombre des unités consommatoires projetées et les agréger.

Enfin, il est très important de noter, que cette projection de la demande finale a été faite en valeur et aux prix constants de la base 1958-59. Il nous faut donc avoir des projections en termes physiques et plus spécialement pour les produits à long d'usage et homogènes. A cet égard nous avons utilisé les prix unitaires de l'année de l'enquête sur les budgets de famille.

(b) La deuxième voie consiste dans la collection des

données statistiques sur la consommation effective des différents produits ou groupe de produits et le total des dépenses de consommation ou du revenu personnel disponible, dans le passé et pour une période aussi longue que possible.

Nous espérons en utilisant les méthodes d'analyse statistique connues, les méthodes de corrélation et de régression, obtenir des coefficients de croissance qui peuvent être utilisés dans nos projections de la demande finale durant le deuxième plan.

Bien malheureusement, les données statistiques collectées, ne couvraient qu'une période relativement courte (cinq années). Ceci rend l'utilisation des méthodes d'analyse statistique mentionnées ci-dessus, inacceptable du point de vue scientifique, aussi bien que l'utilisation de leurs résultats, au cas de leur application, dans la projection de la demande finale, très risquée.

Ainsi nous étions obligés de nous contenter, dans une grande mesure, de l'application de méthodes plus simples. En effet, ces méthodes consistent à calculer les taux de croissance annuelle entre la première et la dernière année de la série des données statistiques, en utilisant, purement et simplement, la formule de l'intérêt composé.

Mais il est à remarquer que l'emploi des taux de croissance obtenus par ces méthodes dans la projection de la demande finale de certains produits n'a pas été faite, sans discernement ni raisonnement. En effet, la probabilité de la continuation de ces taux dans l'avenir, a été l'objet de discussions serrées d'ordre qualitatif d'ailleurs, avec les responsables compétents au Ministère de la Planification Nationale, et dans certaines organisations gouvernementales. Et après avoir fait plusieurs ajustements à ces taux, à la suite des discussions déjà mentionnées, ils ont été employés dans la projection de la demande finale.

D'ailleurs les résultats de la projection devaient être comparés sans cesse avec les données statistiques de la consommation effectivement réalisée dès qu'elles devenaient

disponibles. Les écarts constatés entre la demande projetée et la demande réalisée, ont été l'objet d'études suffisamment poussées, afin de connaître leurs causes principales. Ainsi, on introduisait des changements dans le taux de croissance de la demande employée dans la projection, au fur et à mesure que l'évolution réelle en prouvait la nécessité.

Avant de terminer cette partie de l'étude, ajoutons que, les données statistiques collectées, concernant le passé, ont été utilisées aussi pour vérifier le degré d'exactitude des résultats de nos projections de la demande finale, basées sur l'emploi des élasticités de demande pondérée. Or, dans ce domaine on a constaté bien malheureusement l'existence d'écarts suffisamment grands, entre la demande finale projetée et celle effectivement réalisée.

Les causes principales de ces écarts ont été les mesures socialistes d'une envergure importante, prises durant le premier plan quinquennal et qui ont amené à des changements structurels importants dans l'économie du pays (et plus spécialement en ce qui nous concerne la distribution du Revenu National). De là, toutes les élasticités calculées à partir de l'enquête des budgets de famille de l'année 1958-59, ne concordent plus avec la nouvelle distribution du Revenu National.

On a donc été obligé à revenir vers les méthodes de projection moins perfectionnées, ou plus exactement rudimentaires et grossières exposées ci-dessus.

Mais nous espérons que, une fois les résultats de la nouvelle enquête sur les budgets de famille (1965/1966) devenus disponibles, nous pourrions calculer les élasticités de demande, qui représentent plus fidèlement, peut-être, les réalités nouvelles.

Ceci dit, il reste enfin à noter, que l'emploi des méthodes de projection perfectionnées, ne signifie pas le rejet pur et simple des autres méthodes, car les données incluses dans l'enquête sur les budgets de famille ne couvrent pas tous les biens de consommation d'une part, et ces enquêtes ne peuvent être entreprises qu'à des intervalles de temps relativement

longs, au cours desquels peuvent se produire des changements structurels importants dans l'économie du pays, d'autre part.

B. — *Mesures de contrôle et d'orientation de la consommation.*

Tout d'abord, il y a lieu de préciser que la nécessité d'étudier les mesures à prendre pour contrôler et orienter la consommation se fait sentir lors de l'apparition de deux situations économiques différentes, à savoir :

1. La première s'est révélée durant le premier plan quinquennal, au cours duquel on a constaté que la consommation effective a dépassé de loin les prévisions. Par suite, il a été jugé nécessaire, afin de ne pas compromettre les possibilités de développement économique futur et de combattre les vagues inflationnistes qui ont commencé à se manifester, d'étudier les mesures capables de contrôler l'augmentation de la consommation.
2. La deuxième a apparu au cours de la préparation du deuxième plan de développement. En effet, la projection de la demande finale ne représente qu'une étape intermédiaire, dans le processus de préparation du plan. Car après avoir précisé les objectifs, ou fixé les projections de la production, les investissements, les importations et exportations, la consommation intermédiaire et la consommation finale, on doit s'assurer de l'équilibre entre les ressources et leur emploi par produit, ou groupe de produits. Or, dans certains cas où est apparu un déséquilibre entre les ressources et emplois, on a jugé nécessaire, afin de réaliser l'équilibre, d'agir sur la consommation finale. Le but était généralement la réduction du taux d'augmentation de la consommation, et non pas son maintien au niveau atteint auparavant, ou sa réduction en volume.

D'après ce qui précède, il devient clair que les mesures à prendre doivent tendre vers la réalisation de deux buts distincts en apparence, mais complémentaires en réalité. Le premier, c'est d'agir sur le niveau général de la consumma-

tion tandis que le deuxième, c'est d'agir sur le niveau de consommation d'un bien donné en particulier.

L — L'Action sur le niveau général de la consommation.

L'objectif principal d'une telle action est de réduire le taux d'augmentation du revenu personnel disponible. Or, dans ce domaine quatre mesures s'offrent, à savoir :

- a) Mesures d'ordre fiscal qui consistent à introduire les changements nécessaires dans le système des impôts directs, afin d'éponger les pouvoirs d'achat excédentaires par rapport aux biens de consommation disponibles compte tenu d'un certain niveau général du prix et la formation d'un certain volume de l'épargne personnelle volontaire.

A cet égard, il est difficile de préconiser *a priori*, des changements bien définis dans le système des impôts directs. En effet la nature et l'étendue de ces changements dépend de plusieurs considérations :

- I. Les pouvoirs d'achat excédentaires à éponger.
- II. La situation économique et politique.
- III. Le degré de développement de l'administration fiscale.
- IV. Le phénomène d'incidence et de répercussion de l'impôt.

- b) Mesures concernant les dépenses budgétaires courantes, afin de réduire son taux annuel d'augmentation, soit en ce qui concerne les dépenses pour l'achat des biens soit en ce qui concerne les services, (c'est-à-dire les dépenses sous forme de salaires et traitements).

- c) Mesures qui visent à augmenter la formation de l'épargne sous les formes diverses :

- I. Epargne volontaire.
 - II. Epargne forcée, soit individuelle (rétention obligatoire d'un certain pourcentage de revenu), soit sociétale (profits non distribués).
 - III. Epargne contractuelle ou quasi forcée (assurance sociale).
- d) Mesures portant sur les salaires et traitements, sur le plan de l'emploi et la fixation du taux de salaire. L'emploi ne doit pas excéder les besoins réels de la production, tandis que le taux du salaire ne doit pas évoluer sans rapport avec la productivité.

Notons que ces mesures sont d'une plus grande importance et efficacité dans les économies socialistes, que dans les autres systèmes économiques, car, d'une part, le secteur public est l'employeur le plus important dans l'économie nationale et d'autre part le travail représente presque la source unique du revenu. En effet, le profit, la rente et l'intérêt perdent beaucoup de leur importance dans les économies socialistes et même du point de vue théorique doivent disparaître complètement.

8. *L'Action sur le Niveau de Consommation d'un Bien Particulier.*

Dans ce domaine il faut distinguer entre deux sortes de mesures :

- Mesures indirectes
 - Mesures directes
- a) les mesures indirectes consistant à influencer la demande par la manipulation des prix. Or cette manipulation dans une économie socialiste peut se faire soit par le recours aux impôts indirects, soit par une décision autoritaire de la part du pouvoir économique supérieur dans le pays, tout en s'ap-

propriant la différence entre les prix anciens et nouveaux.

Mais pour s'assurer de la réussite de telles mesures, il faut tenir compte de l'élasticité de la demande et l'élasticité de substitution par rapport aux prix.

- b) les mesures directes peuvent être résumées dans l'introduction du système de rationnement, sous ses diverses formes. Pour la distribution des produits, entre les différentes catégories des consommateurs.

Ce système vise généralement à réaliser une certaine justice distributive du bien considéré dans le cas où la quantité disponible ne peut pas satisfaire la demande normale.

Mais, d'autre part, il faut reconnaître que la réalisation d'une telle justice, exige l'établissement d'une administration assez grande et lourde et qui coûte assez cher du point de vue des dépenses publiques courantes.

Ceci dit, on peut conclure de ce qui précède qu'il n'existe pas de mesures passe-partout, et qui conviennent à toutes sortes de situations, et qu'il faut choisir parmi elles, celles qui sont les plus appropriées à la situation en cause.

Ajoutons enfin, qu'on a eu recours à la plupart de ces mesures durant le premier plan et les années suivantes, en diverses occasions. Il reste encore à faire une étude détaillée qui doit porter sur l'examen de leurs résultats et leur degré d'efficacité. Nous croyons qu'une étude de cette nature sera d'une grande utilité, en ce qui concerne le perfectionnement dans l'application de ces mesures dans l'avenir.

LES PERSPECTIVES ET LIMITES D'UNE POLITIQUE COMMUNE DES PAYS NON-ALIGNES

Dr. Samann Boutros Farajallah

Quel que soit le jugement qu'on porte sur la politique de non-alignement, il est indéniable qu'elle est un phénomène important du champ diplomatique après la IIe guerre mondiale. Il est aussi indéniable que, en vingt-deux ans, depuis 1945 (et surtout depuis 1955, l'année de Bandoeng), le non-alignement a profondément évolué en fonction des rapports de force, des développements technologiques, des crises économo-sociales, des querelles idéologiques, des bouleversements politiques au sein du « monde occidental » comme du « camp socialiste » et du « tiers-monde ». Les espoirs, sans doute excessifs, que la politique de non-alignement avait éveillés ne se sont que très partiellement confirmés. Les pays non-alignés, ou qui se considèrent comme tels, ont constaté leur impuissance à propos de grands problèmes internationaux qui ont menacé, et menacent toujours, la paix mondiale, entre autres les problèmes du désarmement, de la guerre du Vietnam, du conflit sino-indien, du conflit israélo-arabe, etc... Est-ce à dire que le non-alignement, en tant que politique commune à plusieurs pays, soit condamné à disparaître ou à être frappé de paralysie totale ? Ses dirigeants ne le pensent pas et ne s'y résignent pas. Certains observateurs croient même que, en dépit de leur faiblesse économique et militaire, les pays non-alignés représentent l'espoir et la promesse d'un monde meilleur. (1) En tous les cas, un point important est à retenir : le phénomène du non-alignement est maintenant accepté par les puissances « engagées », mais beaucoup reste à faire pour le connaître et en comprendre les perspectives et les limites.

(1) RONTI, F. : « La mission des non-alignés », in *Le Monde Diplomatique*, Nov. 1969, p. 1

Il faut tout-fois admettre que le phénomène du non-alignement est fort difficile à élucider : il ne se prête même pas à une analyse scientifique précise, ne fût-ce qu'à cause de l'imprécision même du terme « non-alignement » et des différentes conceptions et modes d'action qu'il couvre.

Le non-alignement est, en effet, un phénomène complexe, multiforme, parfois contradictoire, qui comporte différents courants et tendances en fonction des intérêts propres de chaque pays non-aligné. Une étude générale du phénomène du non-alignement aurait dû être précédée par des monographies concernant les pays non-alignés pris individuellement. Bien plus, il faudrait des études de cas dans lesquels les pays non-alignés avaient agi en groupe : le non-alignement est effet, comme l'observe le professeur Léo HAMON, « une série d'attitudes qui ont chacune leur originalité ». (2) Ceci explique fort bien pourquoi une étude des perspectives et limites d'une politique commune des pays non-alignés doit trop souvent s'en tenir à des généralités. Mais ces généralités ne sont pas sans intérêt puisqu'elles peuvent indiquer la tendance générale de la politique des non-alignés, ainsi que son rôle sur le champ diplomatique mondial.

Le conditionnement de la politique de non-alignement

Pour apprécier à sa juste valeur l'interaction d'une politique commune des pays non-alignés et du champ diplomatique mondial, il est absolument indispensable de mettre en relief les principaux objectifs de cette politique : il s'agit certes d'objectifs généraux communs à tous les pays non-alignés. Mais ces objectifs ne peuvent être évalués à leur tour qu'en prenant en considération les caractéristiques générales des relations internationales après la II^e guerre mondiale.

Un des phénomènes les plus marquants de la période qui s'étend de la II^e guerre mondiale à nos jours est la résurren-

(2) HAMON, L. : « Non-engagement et neutralisme des nouveaux Etats », in Les Nouveaux Etats dans les Relations Internationales, sous la direction de J.-B. Durré et J. Meyrat, Paris, Colin, 1962, p. 258 (Cahier de la Fondation Nationale des Sciences Politiques).

ce des mouvements nationalistes en Asie et en Afrique aboutissant à la disparition de l'ère coloniale et à la naissance de plusieurs Etats indépendants. Ces jeunes nations, fières de leur nouveau statut d'indépendance, non seulement refusent d'être des objets de la diplomatie mondiale, mais aspirent à jouer un rôle de sujets actifs sur la scène internationale. Cette constatation de fait indique déjà un des objectifs les plus primordiaux de la politique de ces Etats, à savoir la volonté de poursuivre une politique indépendante de tout engagement politico-militaire qui les lierait d'avance à une ligne de conduite déterminée. Le non-alignement serait ainsi une manifestation de la poussée nationaliste en Asie et en Afrique, (3) d'où le caractère militant qu'il a eu dans ces débats.

Mais il est évident, d'autre part, que l'accession à l'indépendance politique et la jouissance de «l'égalité souveraine» juridique n'est pas en elle-même suffisante pour permettre à ces nouveaux Etats d'assumer un rôle de responsabilité sur la scène internationale, ou tout au moins d'avoir la capacité d'atteindre leurs objectifs nationaux les plus vitaux. En effet, cette émancipation politique s'accomplit à un moment où l'indépendance totale devient un euphémisme dans un système international global de plus en plus complexe. Depuis 1945, c'est devenu un lieu commun de constater que le système international s'étend à l'ensemble de l'humanité, grâce à l'évolution technique dans tous les domaines, notamment dans ceux de l'énergie atomique et des communications. C'est le monde fini analysé avec tant de perspicacité par Raymond Aron dans son livre *Paix et guerre entre les nations*. (4)

En sein de ce système universel se détache le rôle prédominant que jouent constamment les «grandes puissances». Certes, le concept de «grandes puissances» est fluide et très relatif, puisque le nombre des grandes puissances varie d'une

(3) Le non-alignement de la Yougoslavie est le fruit de circonstances tout à fait particulières à ce pays : déclinant du camp soviétique, il continue de se réclamer du marxisme-léninisme.

(4) ARON, R. - *Paix et Guerre entre les Nations*, Calmann-Lévy, Paris 1962, Chapitre XIII.

époque à l'autre et qu'il peut y avoir de grandes puissances à l'échelle régionale. Mais dans le contexte international d'aujourd'hui, le concept de grande puissance s'identifie à celui de puissance mondiale, c'est-à-dire se limite en fait jusqu'à présent aux Etats-Unis et à l'Union Soviétique, rivaux de par leur position de force et par l'opposition de leurs systèmes socio-économiques. C'est pourquoi on dit que le système planétaire actuel est caractérisé par la configuration bipolaire du rapport des forces. Certains auteurs considèrent que la prolifération de nouveaux Etats et la tension Est-Ouest constituent les traits les plus marquants des rapports internationaux contemporains. (5) Il faut, en réalité, en ajouter deux autres : le sous-développement économique et social et le développement des organisations internationales.

Un trait particulièrement frappant sur le plan socio-économique dans le monde des Etats se manifeste dans le fait que la classification traditionnelle entre «grandes» et «petites» puissances «s'entrechoque aujourd'hui avec une autre, toute récente, grosse de virtualités : celle qui distingue les pays et Etats développés des pays et Etats semi-développés et sous-développés». (6) Tibor Mende considère que, vers le milieu du XXème siècle, cette division est devenue «le principal facteur qui conditionne l'aspect de notre planète». (7) Ce trait essentiel des relations internationales contemporaines est aussi un des principaux thèmes de l'Encyclique *Populorum Progressio* promulguée par SS Paul VI au mois de mars 1967. (8) Les porte-parole des pays sous-développés n'ont pas manqué d'affirmer sans cesse l'importance de ce facteur et le considèrent même comme plus important que le conflit des idéologies.

(5) VISSCHIERI, *Op. cit.* Théories et réalités en droit international public, 3ème édition, Paris, Pédone, 1960, p. 419.

(6) TRUYOL Y BERRA, A., «Génèse et structure de la société internationale», in *Recueil des Cours de l'Académie de Droit International de La Haye*, 1966, p. 507.

(7) Cité par Truyol Y Berra, *loc. cit.*

(8) *Le Monde*, 28 mars 1967, pp. 1 & 6.

Il ne s'agit certes pas de traiter ici de la complexité des problèmes que le sous-développement pose aux jeunes Etats mais plutôt de mettre en relief le rapport étroit entre la «question nationale», c'est-à-dire le statut de l'indépendance, et la «question économique», rapport qui nécessite de continus efforts d'aménagement de leurs relations internationales. Certains auteurs vont même jusqu'à affirmer que les problèmes socio-économiques des nouveaux Etats sont tellement importants et vitaux qu'on peut les considérer comme constituant la cause profonde des mouvements d'émancipation nationale. (9)

Le rapport entre la tâche primordiale de développement économique et la politique extérieure des nouveaux Etats se manifeste sous deux aspects connexes, politique et économique.

Le premier de ces aspects se rattache directement au deuxième facteur qui conditionne les relations internationales d'après la IIe guerre mondiale, à savoir la configuration bipolaire du système international. On ne peut donc sous-estimer le fait que, de par la condition de leur sous développement, les nouveaux Etats constituent un enjeu majeur politico-stratégique dans le champ des antagonismes entre «blochs». Ce caractère d'enjeu est encore accentué du fait que l'économie des pays avancés a abordé une nouvelle période à la faveur d'une conjoncture expansionniste à l'échelle mondiale. Elle est, en outre, caractérisée par la concentration en deux, ou plutôt trois, centres industriels compétitifs : les Etats-Unis, l'Union Soviétique et l'Europe occidentale. Il s'ensuit que - et c'est là le deuxième aspect du rapport entre le sous-développement économique et la politique étrangère des jeunes nations d'Afrique et d'Asie - par nécessité économique, ces jeunes nations sont obligées d'entrer en rapport avec ces «pôles industriels». (10) Or, cette mise en rapport de sociétés

(9) SPIYKMAN, N. J. : «The Social Background of Asia's Nationalism», in *American Journal of Sociology*, Vol. XXXII, n° 3, Nov. 1926, pp. 396-411; JACOBY, H. H. : *Agrarian unrest in Southeast Asia*, New York, Columbia University Press, 1949; BALANDIER, G. : *Sociologie actuelle de l'Afrique Noire*, Paris, P.U.F., 1953.

(10) Cf. l'intéressant livre de François FERROUX, *L'Economie des jeunes nations*, Paris, P.U.F., 1962.

inégales en puissance ne peut manquer de présenter des dangers pour les pays sous-développés puisqu'elle «donnerait lieu à de nouvelles formes de sujétion politique». (11) Ainsi, la puissance économique des «grandes puissances» qui implique en général leur influence politique sur les jeunes Etats qui se veulent non-alignés, peut remplacer la pression militaire traditionnelle où la politique des alliances, comme on le verra plus loin. Le problème se pose donc aux jeunes Etats d'aménager leurs relations internationales de façon à participer aux avantages techniques et financiers procurés par les grands centres industriels, sans pour autant altérer leur indépendance politique en se tenant en dehors de tout engagement politico-militaire avec l'un ou l'autre des deux «blocs» antagonistes. Pour atteindre cet objectif, ils peuvent recourir au «jeu de la bascule» en recevant l'aide financière et technique des deux «blocs» à la fois, afin de neutraliser leur influence, comme ils peuvent promouvoir l'aide multi-latérale par l'intermédiaire des organisations internationales. Ce qui est important à retenir est le fait que le développement économique des jeunes Etats d'Afrique et d'Asie est conditionné non seulement par leur infrastructure interne mais aussi par des incidences extérieures; d'où le lien étroit auquel nous avons fait allusion entre la «question nationale» et la «question économique», autrement dit, le conditionnement de la politique de non-alignement par la nécessité du développement économique.

Ainsi, aussi bien du point de vue politique que du point de vue économique, aucun pays ne peut mener une vie isolée du contexte international actuel, d'où le non-sens de toute conception qui identifie la politique de non-alignement à une politique d'isolement. L'interdépendance des peuples est passée de l'ordre des idées idéalistes ou intéressées au domaine impérieux des faits. C'est devenu une constatation commune maintenant que «the most intransigent of nationalisms must live in a world of which inter-dependence has become a central feature; no state acting alone can guarantee its own security

(11) BAUVY, A., in *Le «Tiers-Monde», sous-développement et développement*, Cahier n° 20 de l'Institut National d'Etudes Démographiques, Paris, 1961, pp 9-10.

or assure its own well-being». (12) Cette constatation de fait indique déjà une limite importante de la politique de non-alignement de tout Etat pris individuellement, et, à plus forte raison, d'une *politique commune* de non-alignement, puisqu'au facteur de l'interdépendance des «grandes» et «petites» puissances s'ajoute le facteur de l'hétérogénéité des intérêts des petites puissances non alignées.

Enfin, le développement des organisations internationales constitue - à notre sens - le quatrième facteur, à côté de la prolifération de nouveaux Etats, la bipolarité et le sous-développement économique, de cet «environnement» en fonction duquel s'établissent les relations extérieures de tous les pays qui s'attachent à la politique de non-alignement.

L'extension du système international intégral, c'est-à-dire englobant tous les aspects de la vie des collectivités humaines, aux dimensions planétaires, à laquelle nous avons fait allusion, a trouvé son expression institutionnelle dans le développement des organisations internationales de caractère universel ou régional, qu'elles soient gouvernementales ou non-gouvernementales. C'est d'ailleurs une constatation commune que de voir, après la IIe guerre mondiale, un processus d'intégration croissante des Etats dans des ensembles plus vastes qui prennent graduellement des formes institutionnelles plus ou moins stables et plus ou moins complexes. On dénombre actuellement plus de 1400 organisations dont plus de 130 organisations intergouvernementales.

Il n'est pas question de discuter, dans les limites de ce rapport, le rôle des organisations internationales, notamment des Nations Unies, dans l'orientation et la formulation de la diplomatie collective des pays non-alignés. Il suffit de constater que ces organisations offrent de nouvelles possibilités et de nouvelles perspectives à ces Etats. En effet, l'accession d'un nouvel Etat aux organisations internationales lui permet non seulement de prendre contact immédiatement avec un grand

(12) EMERSON, R. : *From Empire to Nation, the rise to self-assertion of Asian and African Peoples*, Cambridge, Massachusetts, Harvard University Press, 1960, p. 407.

nombre de problèmes enchevêtrés qui se posent sur le plan mondial, mais lui donne aussi la possibilité de faire connaître ses propres problèmes. Bien plus, il est entraîné, par le fonctionnement même des organisations internationales, à prendre parti pour ou contre les thèses en présence formulées par les deux « blocs » antagonistes, si étrangères soient-elles à son intérêt national au sens étroit. Ajoutez à cela le fait que les organisations internationales, de par leur caractère institutionnel et leurs modes de vote, offrent le plus de possibilité aux Etats membres d'agir en groupe. C'est pourquoi on a constaté que ces organisations, et plus spécialement les Nations Unies, ont constitué le champ diplomatique le plus favorable aux comportements collectifs ou communs des pays non-alignés. Il faut noter toutefois que les possibilités qu'offrent les organisations internationales aux pays non alignés sont limitées à la fois par le caractère global du système international et par les limites qu'il impose à la liberté d'action des Etats, caractère et limites qui se répercutent sur les organisations internationales et, d'autre part, sur les limites institutionnelles au sein de ces organisations (modes de vote et jeu de la diplomatie parlementaire).

Résumons-nous : la politique de non-alignement a été conditionnée par quatre facteurs essentiels, à savoir, les poussées nationalistes en Asie et en Afrique, la bipolarité du système international, le sous-développement économique et le développement des organisations internationales. C'est pourquoi l'appréciation des perspectives et limites de la politique de non-alignement, en tant que comportements collectifs de plusieurs Etats doit tenir compte de l'évolution de ces quatre facteurs qui ont subi des changements substantiels dans le courant des vingt-deux années qui ont suivi la II^{ème} guerre mondiale.

Non-alignement et "guerre froide"

On peut envisager deux méthodes pour l'étude des problèmes du non-alignement : la méthode historique descriptive, qui consiste à passer en revue les différentes manifestations de la politique de non-alignement pour en marquer les étapes et l'évolution, et la méthode synthétique qui consiste à prendre comme points de départ certains principes de cette politique

pour en évaluer les applications à quelques cas d'espèce dans des domaines variés mais *situés historiquement*. La méthode historique, tout en étant plus exhaustive, n'est pas adaptée à un rapport limité. La méthode synthétique, par contre, exige moins d'espace et permet, en même temps, d'évaluer, d'une façon générale certes, la politique de non-alignement en prenant comme point de départ les objectifs essentiels de cette politique. Les quelques remarques qui précèdent nous indiquent déjà la voie à suivre. Nous avons déjà souligné que l'objectif primordial de toute politique de non-alignement (quelle que soit sa dénomination) était la poursuite d'une politique indépendante de tout engagement international dans le cadre de la « guerre froide ». Cette indépendance se manifeste dans trois domaines principaux : les problèmes coloniaux, les problèmes du sous-développement, les problèmes politico-militaires propres à la « guerre froide ». Il est évident que ces trois domaines sont étroitement liés les uns aux autres, et même enchevêtrés de façon telle que les analyser séparément implique à coup sûr le danger de tronquer la réalité diplomatique. Cependant, nous nous attarderons uniquement à la dernière catégorie de problèmes concernant le domaine politico-militaire.

Nous constatons, en effet, que les problèmes de la colonisation classique n'ont plus l'intérêt qu'ils avaient avant 1960, à l'exception de quelques cas en Afrique australe. Si les jeunes Etats d'Asie et d'Afrique parlent encore de lutter contre le colonialisme, ils ne trouvent plus guère dans ce combat la base suffisante d'une politique internationale commune. Il serait illusoire, toutefois, de croire que la lutte contre l'impérialisme s'arrêtera le jour où il n'y aura pas de colonies. Les investissements étrangers, la possession du sol ou des mines par des individus ou des sociétés d'une autre nationalité, sont considérés comme une forme d'impérialisme (le néo-colonialisme). Mais la lutte anti-impérialiste dans ce nouveau contexte change de caractère : elle devient un élément inhérent à la guerre froide puisqu'il s'agit, pour les grandes puissances, de la domination des régions décolonisées, d'une nouvelle répartition des sphères d'influence et des richesses de la planète. On remarque alors que dans ce genre de conflits, les pays non-alignés trouvent beaucoup de difficultés à formuler une politique commune. Le cas du Congo en est le

meilleur exemple jusqu'à présent. Le contraste est frappant entre l'attitude des pays non-alignés vis-à-vis des problèmes du colonialisme du type classique et ceux du néo-colonialisme. Pour la première catégorie de problèmes, ces pays ont réussi à former un front commun et ont eu une grande influence à l'O.N.U. (cf. par exemple les problèmes de Goa, de l'Irlande occidentale, d'Aden, de l'Angola, du Sud-Ouest Africain, de la Rhodésie du Sud, etc...). Il y a toutefois deux observations à faire : tout d'abord, l'action anti-colonialiste ne fut pas à proprement parler une action commune des pays non-alignés, mais plutôt une action commune des pays afro-asiatiques. La confusion vient du fait qu'entre les deux groupes de pays, il y a chevauchement. En deuxième lieu, l'action des pays non-alignés vis-à-vis des problèmes du colonialisme classique a manqué d'efficacité pratique dans les cas où des intérêts occidentaux majeurs étaient en jeu. Le meilleur exemple actuel est celui de la Rhodésie du Sud : les sanctions décrétées par l'O.N.U. contre le régime d'Ian Smith n'ont pas eu l'effet voulu parce que les grandes puissances occidentales (le Royaume Uni et les Etats-Unis) qui ont des relations économiques très étroites avec ce pays, ne sont montrées récalcitrantes à les appliquer. La faiblesse militaire et économique des pays non-alignés constitue donc une limite importante à l'efficacité de leur action diplomatique commune, même dans les cas où une telle action est possible. En ce qui concerne les problèmes dits du néo-colonialisme, les pays non-alignés (si l'on prend comme critère du non-alignement la Liste des Etats qui ont participé à la Conférence de Belgrade de septembre 1961 et celle du Caire d'octobre 1964) n'ont même pas réussi à former un front commun parce que ce genre de problème se rattache directement à la lutte d'influence et de puissance des deux camps antagonistes.

Il n'est pas non plus dans notre intention de nous attarder aux problèmes de sous-développement économique des pays non-alignés. Ces problèmes dépassent en effet le cadre de la politique de non-alignement. Contentons-nous donc de quelques remarques très générales. Nous avons déjà souligné l'importance vitale du problème du sous-développement et de son rattachement au problème de l'indépendance nationale. Ajoutons même qu'il se rattache au problème de la paix mon-

diale. Le décalage de plus en plus accentué entre les pays «riches» et les pays «pauvres» est en effet une source de conflits internationaux préjudiciables à la cause de la paix. La Charte Nationale, qui contient le programme politico-économique de la R.A.U., affirme que le «conflit inévitable entre le retard et le développement constitue le second danger qui menace la paix mondiale ; tandis que le premier danger réside dans la possibilité d'une guerre atomique soudaine ».

Il est généralement admis que l'action concertée des pays sous-développés est l'une de leurs réussites les plus spectaculaires. Une initiative lancée à la Conférence économique du Caire en 1962 allait en effet aboutir à la constitution du «groupe des 75», qui rassemble l'ensemble du «tiers-monde», y compris l'Amérique latine. Ce groupe agit avec efficacité au sein des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées et des diverses conférences internationales convoquées sous leurs auspices, et dont on trouve la manifestation la plus éclatante dans les délibérations de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (U.N.C.T.A.D.), tenue à Genève en 1964 :

Les pays en voie de développement... considèrent que la Conférence marque l'aboutissement des efforts soutenus qui ont trouvé leur expression concrète dans la Déclaration du Caire, la Charte d'Alta Gracia, les résolutions de Brévidia, d'Addis-Abéba, de Niamey, de Manille et de Téhéran, et surtout dans la Déclaration commune des 75 pays, formulée à la XVIIIème session de l'Assemblée Générale des Nations Unies (A/3515). Tous ces efforts ont contribué à forger l'unité des 75 pays, fait saillant de la Conférence et événement d'importance historique... (non-italiques). (13)

Si l'action commune des pays sous-développés — et au sein desquels les pays non-alignés — a pu paraître efficace, il ne faut pourtant pas surestimer cette efficacité. Si ces pays réus-

(13) «Déclaration Commune des Soixante-Dix-Sept Pays en Voie de Développement», in UNCTAD : Actes Final et Rapport, Document III/CONF. 46/141, Vol. 1, pp. 76-78.

sistent à faire adopter des résolutions de caractère général concernant le développement économique, ils sont incapables d'exiger l'exécution d'un projet déterminé si ce projet n'a pas l'approbation des principales puissances financières. On en a vu un exemple dans le problème de la création d'un Fonds Spécial des Nations Unies (S.U.N.F.E.D.) comme fonds de préinvestissement. (14) On remarque aussi l'absence, jusqu'à présent, de toute action positive de la part de l'U.N.C.T.A.D.

Bien plus, si l'on examine des questions économiques spécifiques (au-delà des principes généraux), nous constatons que les pays sous-développés sont loin d'être unis (15) : ils diffèrent sensiblement les uns des autres dans leurs structures économiques ainsi que par leurs attaches aux différents centres industriels mondiaux. Ce dernier facteur, plus spécialement, constitue une limite sérieuse à toute action collective des pays non-alignés vis-à-vis des problèmes politico-militaires propres à la guerre froide auxquels il faut nous attarder un peu. Quelles sont donc les perspectives et limites d'une politique commune de non-alignement vis-à-vis de ces problèmes ?

Il est évident que les problèmes politico-militaires de la guerre froide se rattachent tous au problème général de la sécurité et de la paix internationale. Or, le non-alignement se justifie, aux yeux de ses protagonistes, par le fait ou l'idée qu'il peut aider à empêcher la guerre et à promouvoir la sécurité et la paix internationales. Dans ce contexte, nous nous limiterons à discuter trois problèmes principaux : les alliances militaires, le désarmement et le règlement des conflits internationaux par les moyens pacifiques.

Un des aspects du non-alignement, sinon l'aspect capital, est l'opposition aux alliances, en temps de paix, dans le cadre de la guerre froide.

La politique d'opposition aux alliances en temps de paix

(14) FARAJALLAH, S. B. : Le Groupe Afro-Asiatique dans le cadre des Nations Unies, Genève, Droz, 1963, pp. 373 - 390.

(15) FARAJALLAH, S. B. : Le Groupe Afro-Asiatique dans le cadre des Nations Unies, Genève, Droz, 1963, pp. 439 - 44.

n'est pas récente en soi ; elle ne constitue pas en elle-même une marque distinctive du non-alignement. Historiquement, on distingue trois manifestations de cette politique. Tout d'abord, l'opposition aux alliances constitue l'essence même du statut juridique de la neutralité : c'est le cas traditionnel de la Suisse ; ce fut aussi le cas de la Belgique entre 1839 et 1914 ; c'est aussi le cas de l'Autriche depuis 1955 ; etc... D'autre part, certains Etats se sont opposés, à certaines périodes de leur histoire diplomatique, à contracter des alliances avec d'autres Etats déterminés. Cette politique était en réalité l'expression de l'antagonisme politico-militaire entre ces Etats. Ainsi, après 1871, la France ne pouvait s'allier à l'Allemagne à cause de la rivalité des deux Etats en Europe, d'une part, et de la question d'Alsace-Lorraine, d'autre part, tout comme il est tout à fait inconcevable, à l'heure actuelle, de voir les Etats-Unis s'allier avec l'Union Soviétique, ou les pays arabes s'allier avec Israël. La troisième manifestation historique de la politique d'opposition aux alliances fut l'expression de l'isolationisme. Ce fut le cas de la Grande-Bretagne, notamment pendant le dernier quart du XIX^e siècle, lorsqu'elle pratiquait la politique dite de «splendid isolation». Ce fut aussi le cas des Etats-Unis jusqu'à la II^e guerre mondiale, à l'exception des alliances conclues en temps de guerre. Il faut remarquer, toutefois, que, dans ces trois manifestations historiques de la politique d'opposition aux alliances, il ne s'agissait pas d'une opposition de principe, mais plutôt de l'obligation d'un Etat déterminé (statut de neutralité), ou de sa volonté de ne pas contracter lui-même des alliances, mais il n'était pas opposé à ce que d'autres Etats y recourent en tant que procédés d'équilibre du système international. Ainsi, lorsque la Grande-Bretagne s'est vue obligée de faire face à la politique mondiale (*Weltpolitik*) de l'Allemagne, à la fin du XIX^e siècle, après la chute de Bismarck, elle cessa son opposition à l'alliance franco-russe en vue de tenir en échec l'orientation expansionniste des «puissances centrales». Bien plus, en dehors d'Europe, la Grande-Bretagne a eu recours à la politique des alliances pour préserver ses avantages coloniaux : ce fut, par exemple, le cas de l'alliance anglo-japonaise conclue en 1902 pour contrecarrer l'expansionnisme russe en Extrême-Orient. De même, avant la I^{ère} guerre mondiale, la Belgique, juridique-

ment neutre, encourageait la conclusion d'une alliance entre la Grande-Bretagne et la France, en vue de neutraliser l'antagonisme franco-allemand à son sujet.

A ces trois aspects traditionnels de la politique d'opposition aux alliances est venu s'ajouter un quatrième aspect introduit par les pays non-alignés. Ces pays, non seulement, refusent à contracter eux-mêmes des alliances avec l'un ou l'autre des deux camps antagonistes de la guerre froide, mais sont opposés à la politique des alliances en tant que telle, même si elle est pratiquée par d'autres Etats. (16) Dans la dialectique des non-alignés, l'antagonisme des alliances est la cause de profondes tensions politiques qui aboutissent aux guerres, et dans le contexte actuel à la guerre nucléaire globale. Les alliances sont contractées en effet par anticipation d'une épreuve de force entre deux coalitions rivales. C'est pourquoi la politique des alliances imprime à la diplomatie une fixité dangereuse; dans les crises graves, les attitudes des deux blocs antagonistes sont fixées d'avance; à tout moment, la tension politique fondamentale oriente le débat vers une lutte de prestige et de puissance, ce qui la revêt d'un caractère passionnel qui la rend réfractaire au règlement pacifique. La politique des alliances tend ainsi à aggraver les tensions déjà existantes, puisqu'elle a pour enjeu une nouvelle distribution des éléments constitutifs de la puissance relative des Etats. Cela est d'autant plus vrai qu'il s'agit, depuis la fin de la IIe guerre mondiale, de tensions d'hégémonie, essence même de la guerre froide, qui ont pour enjeu la domination à l'échelle du globe. Les zones de friction se multiplient. Les pressions exercées sur les pays interposés entre les deux blocs antagonistes se développent et se diversifient avec plus d'intensité, de persistance et de subtilité, ce qui étend l'aire géographique des tensions internationales. Nehru n'a-t-il pas déclaré plusieurs fois que l'OTASE introduisait la guerre froide dans une zone qui aurait pu et dû rester à l'écart du conflit mondial ? On trouve des déclarations semblables émanant du Président

(16) LIBKA, G. : «The Third Party : the rationale of non-alignments», in MARTIN, L. W. (editor) : *Neutrality and non-alignment*, N. Y., Praeger, 1962, pp. 80-88.

Nasser au sujet du Pacte de Bagdad (actuellement CENTO).

Trois autres arguments justifient aux yeux des non-alignés la politique d'opposition aux alliances. Tout d'abord, à l'âge des armes thermonucléaires de destruction massive, l'accession d'un petit Etat à une alliance militaire avec une grande puissance ne garantit pas sa sécurité, si l'on entend par sécurité le pouvoir de se défendre contre une autre puissance nucléaire. Il est même inutile, pour un petit Etat, de s'intégrer dans une alliance militaire pour se protéger contre la poussée communiste parce que les Etats-Unis, de par leur position de rivalité avec le camp communiste, se chargent, même à défaut d'alliance, de défendre tout Etat exposé à une agression communiste. En deuxième lieu, les alliances militaires aboutissent aussi aux tensions régionales entre les Etats membres d'une alliance et les autres Etats. Ainsi, le Pacte de Bagdad a introduit une grave tension entre les pays arabes du Moyen-Orient. L'OTASE, aux yeux de l'Inde, a permis au Pakistan d'adopter une politique plus rigide dans ses conflits frontaliers avec l'Inde et l'Afghanistan; il en est de même pour la Thaïlande vis-à-vis du Cambodge. En troisième lieu, les non-alignés affirment qu'il y a corrélation entre la politique des alliances et le colonialisme, à proprement parler le «néo-colonialisme». La Charte Nationale de la R.A.U. déclare que les pactes militaires «visent à transformer les peuples en satellites».

Quel que soit le bien fondé de ces arguments, on peut se demander si les pays non-alignés ont réussi à infléchir la tendance des grandes puissances à la pactomanie. Un simple regard jeté sur une carte du monde et des pactes en vigueur suffirait, s'il en était besoin, à montrer que le refus de s'insérer dans les alliances militaires des deux blocs antagonistes constitue chez les pays nouvellement indépendants, un phénomène fondamental : les pactes ne réunissent qu'une petite minorité des Etats nouvellement indépendants. Mais plus significative encore est peut-être l'évolution de l'attitude observée en cette matière par les leaders des deux camps. Les alliances militaires ont perdu beaucoup de leur valeur à partir de 1955 environ, non pas à cause de l'opposition des non-alignés, mais plutôt à cause du changement

radical dans la stratégie politico-militaire des deux blocs rivaux. C'est le camp soviétique qui a pris l'initiative de ce changement. A partir du mois d'octobre 1952, le bloc communiste entama sa nouvelle stratégie de guerre froide sous le vocable de «coexistence pacifique». Ce revirement se manifesta en Asie par la «Conférence pour la Paix des régions de l'Asie et du Pacifique» qui siégea à Pékin du 2 au 12 octobre 1952 et qui aboutit à la conclusion de l'armistice en Corée (27 juillet 1953) et aux accords de Genève (juillet 1954), mettant fin au conflit d'Indochine. Si les Etats-Unis, craignant une nouvelle offensive militaire communiste semblable à celle de la Corée ou d'Indochine, se sont empressés de créer l'OTASE par le Pacte de Manille (8 septembre 1954) et le Pacte de Bagdad (février 1955), il s'est vite avéré que cette mesure était anachronique et inefficace puisque la stratégie communiste avait changé de style. Ces pactes militaires furent créés pour faire face à une guerre froide qui avait déjà changé de caractère. (17) Les Etats-Unis furent peu à peu obligés, par la dialectique de la compétition, d'adapter la réponse au défi, «de ne pas opposer l'exigence occidentale d'engagement à l'offre soviétique de non-engagement». (18) *L'aide économique et la dialectique de la subversion ont remplacé la politique des alliances. La question de savoir quelles sont les perspectives et limites d'une politique commune d'opposition aux alliances militaires, politique prônée par les non-alignés, devient par ce fait même une question obscure sans aucune portée réelle.*

Le deuxième aspect de la politique de non-alignement, dans le cadre de la promotion de la sécurité et la paix internationales, se manifeste dans le problème du désarmement.

Le problème du désarmement demeure le problème essentiel de notre époque. Il est évident que l'un des principaux soucis des pays du «tiers-monde» est le maintien de la «paix par le désarmement». Leur préoccupation se fonde sur deux raisons essentielles :

(17) BRIDGMELL, J. H. : *Communism in South East Asia*, London, Oxford University Press, 1959, p. 236.

(18) ARON, R. . op. cit., p. 532.

La première, commune à tous les hommes, est la peur de la guerre totale. Dans les conditions actuelles, aucun pays au monde ne peut garantir sa sécurité si le cataclysme se déclenchait. De plus, chacun sait que les retombées radio-actives n'ont cure des frontières politiques. Cette raison suffirait à elle seule à justifier la volonté de «paix par le désarmement» prônée par les pays non-alignés.

La deuxième raison a une valeur d'appoint irréfutable de caractère économique : le désarmement général et complet, avec obligation, inscrite dans le traité, de verser un pourcentage fixe des économies progressivement réalisées sur les budgets de défense à un fonds international de développement paritairement géré, sous les auspices des Nations Unies, par les Etats donateurs et les Etats bénéficiaires. On a calculé qu'un prélèvement de 20 % sur les économies réalisées suffirait à permettre le «démarrage» des économies insuffisamment développées.

Cela étant, quelles sont les perspectives et limites d'une politique commune des pays non-alignés dans le domaine du désarmement ? *A en juger par les résultats acquis jusqu'à présent, et ce, sur une période de vingt-deux ans, il semble bien que les perspectives sont fort minces et les obstacles presque insurmontables.*

La position des pays non-alignés à ce sujet a trouvé son reflet dans les travaux du Comité des Dix-Huit Etats à Genève. Huit participants à ce comité - Birmanie, Brésil, Ethiopie, Inde, Mexique, Nigeria, R.A.U. et Suède - ont déployé leurs efforts pour parvenir à un accord sur tout les aspects controversés du problème du désarmement. Le Secrétaire Général de l'O.N.U. Uthant, estime que la participation de ces Etats au Comité des Dix-Huit constitue un événement important. D'une part, on reconnaît ainsi que le désarmement est une question qui intéresse toutes les nations, grandes et petites, et non pas seulement les grandes puissances militaires. En outre, «les Etats non-alignés sont un important élément qui, par son influence modératrice et son rôle de catalyseur, aide à combler le fossé entre les positions extrêmes des deux

camps». (19) La signature à Moscou, le 5 août 1963, du traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau et la signature, le 27 janvier 1967, du traité sur l'usage pacifique de l'espace extra-atmosphérique, peuvent être présentées comme des appuis à la vue optimiste du Secrétaire Général. La réalité est, dans une bien grande mesure, assez différente. On sait que toute la question du désarmement - et notamment ses sous-produits, à savoir la cessation des essais atomiques et la destruction de l'arsenal atomique déjà existant - a buté contre le problème du contrôle international. Si les deux super-grands ont accepté de conclure les deux traités précités d'août 1963 et de janvier 1967, ce n'était pas uniquement ou même principalement sous la pression des non-alignés, mais plutôt à cause des progrès technologiques dans le domaine des moyens de détecter des essais et, peut-être aussi, pour restreindre la diffusion des armes nucléaires (les essais souterrains exigeant une technique beaucoup plus avancée que ne possèdent les autres Etats, France et Chine y compris). C'est pourquoi, et malgré tous les efforts des pays non-alignés, il serait illusoire d'espérer qu'un traité de désarmement atomique intégral soit jamais signé, du moins dans un proche avenir, parce que le contrôle en est impossible et que les conséquences éventuelles de la fraude seraient démesurées. Les deux Super-Grands ne se sont jamais montrés disposés eux-mêmes à renoncer à leur monopole ou tout au moins à réduire massivement leurs stocks de bombes et de fusées, comme le leur ont déjà demandé les pays non-alignés. Le problème du désarmement se trouve donc toujours dans la même impasse à laquelle il a fait face dès le début. C'est pourquoi on trouve que le Secrétaire Général de l'O.N.U. a effectué une correction de tir à la fin de 1966 et il a changé sa vue optimiste de 1962 et 1963. Dans l'Introduction de son Rapport Annuel à l'Assemblée Générale, U Thant ne cache pas sa déception et son pessimisme amer. (20) Si l'on suit

(19) Introduction au Rapport Annuel du Secrétaire Général sur l'Activité de l'Organisation, 16 juin 1961 - 15 juin 1962. Document A/6301/Add. 1, p. 2.

(20) Introduction to the Annual Report of the Secretary-General on the Work of the Organization, June 16, 1963 to June 15, 1964. in UN Monthly Chronicle, Vol. III, n° 9, October 1964, pp. 96-99.

toutes les péripéties des négociations sur le désarmement, on est frappé de constater qu'aucun résultat positif ne peut être obtenu sans l'accord des Super-Grands. *La volonté des Grandes Puissances serait donc une limite presque infranchissable à toute action individuelle ou commune des pays non-alignés.* Toutefois, il ne faut pas croire que la volonté des Super-Grands soit omnipotente à tous les points de vue. En effet, ils n'ont pas encore réussi à faire admettre leur projet de traité sur la non-dissémination des armes nucléaires. Mais l'opposition aux Super-Grands dans ce domaine n'est pas le monopole des non-alignés. Les puissances qui sont en train de bâtir leur propre force de dissuasion atomique, comme la France et la Chine, ainsi que les autres puissances de l'Europe occidentale, se sont montrées récalcitrantes, pour des raisons de sécurité, à accepter le projet de traité des deux Super-Grands. Dans ce domaine, on ne trouve même pas une opinion unanime au sein du groupe des non-alignés : certains d'entre eux, comme l'Inde (inquiète des progrès atomiques de la Chine) et les pays arabes (inquiets des efforts d'Israël dans ce domaine) ont émis des réserves sérieuses à l'acceptation du projet de traité sur la non-dissémination des armes atomiques.

En conclusion, on peut dire que *le problème du désarmement ne constitue pas un terrain favorable à une action commune efficace de la part des pays non-alignés.*

Finalement, le troisième aspect de la politique de non-alignement, dans le cadre de la promotion de la sécurité et de la paix internationales, et l'un des plus controversés, est celui du règlement pacifique des conflits internationaux dans le cadre de la guerre froide. Dans ce contexte, on peut distinguer trois courants principaux au sein des pays non-alignés. (21) Quelques-uns voient dans le non-alignement une «troisième force» capable de contrebalancer les antagonismes des deux «blocs» rivaux, Communisme-Monde occidental. Cette vue extrémiste, et d'ailleurs irréaliste, ne se trouve exprimée que dans les cercles non-officiels et militants. Les dirigeants des pays non-alignés ont tous rejeté l'idée de s'ériger en une

(21) LYON P. : *Neutrality*, Leicester University Press, 1963, pp. 64 - 72.

«troisième force» qui ferait contre-poids à la guerre froide entre les deux camps antagonistes.

Cependant, l'idée de «troisième force» n'est pas tout à fait étrangère à certaines aspirations politiques des non-alignés. On peut considérer la création de «zones de paix» (areas of peace) dans la terminologie de Nehru, ou de «zones non-engagées» (areas of disengagement) en Asie et en Afrique comme un sous-produit dilué de l'idée générale de «troisième force». Bien que les non-alignés évitent en général de parler de «balancing power», leur idée de créer une vaste zone non-engagée dans le conflit Est-Ouest sous-entend leur désapprobation de la division bipolaire du monde et le retour au système multi-polaire ou, plus précisément tripolaire. Tout au moins l'existence d'une vaste zone non-engagée qui s'étend aux Etats d'Asie, d'Afrique et, éventuellement de l'Amérique latine obligerait les deux camps antagonistes à «courtiser» ces Etats et restreindre ainsi l'aire géographique de la guerre froide et, par le fait même, diminuer son intensité et sa rigidité. Cette idée semble aussi avoir effleuré la pensée de Dag Hammarskjöld : «The Organization in fact also exercises a most important, though indirect, influence on the conflicts between the power blocs by preventing the widening of the geographical and political area covered by these conflicts and by providing for solutions whenever the interests of all parties in a localization of conflict can be mobilized in favour of its efforts» (22)

Malgré tous leurs efforts, les pays non-alignés n'ont pas réussi à créer ces «zones de paix». Une proposition soviétique plus restreinte, émise au mois de mai 1963 et déclarant la région méditerranéenne zone dénucléarisée, ne fut pas concrétisée. Le problème de la création de zones de paix ou, simplement, des zones dénucléarisées, n'est réalisable qu'avec l'accord des Super-Grands parce qu'il est intimement lié au système d'équilibre bipolaire.

Un deuxième courant d'opinion au sein des pays non-

(22) Introduction to the Annual Report of the Secretary General on the Work of the Organization, 16 June 1963 - 15 June 1960. Document A/4390/Add. 1, p. 5.

alignés affirme un rôle plus vaste pour ces pays en vue de limiter la guerre froide. Ces pays croient, en effet, pouvoir imposer un arrêt à l'expansion du communisme beaucoup plus que ne le ferait le système de défense occidentale basé sur les alliances militaires ou les allégeances politiques. En demeurant en dehors des blocs et en entretenant des relations normales, sinon cordiales, avec les Etats communistes, les pays non-alignés encourageraient ces derniers à adopter une attitude ou une conduite moins agressive à leurs égards et éviter ainsi l'expansion du communisme par la force. Si un Etat communiste attaquait un pays non-aligné, il perdrait toute influence et tout crédit politique. Cet argument semble sous-jacent à la conception neutraliste basée sur les « cinq principes de la co-existence pacifique » (Panch Sheel).

Cette conception est erronée pour deux raisons principales. Tout d'abord, elle est démodée, puisqu'elle ne prend pas en considération le changement de caractère de la guerre froide, qui utilise les armes de la propagande et de la pression économique beaucoup plus que la force militaire. En deuxième lieu, cette conception pêche par excès d'optimisme, puisqu'elle suppose que tout acte hostile d'un pays communiste à l'égard d'un pays non-aligné serait considéré comme acte hostile à l'égard de tous les pays non-alignés, ce qui n'est pas forcément le cas. Cette opinion semble d'ailleurs tomber en discrédit, surtout en Inde, après son conflit frontalier avec la Chine. (23)

Le troisième courant d'opinion au sein des pays non-alignés au sujet de leur rôle dans la promotion de la paix mondiale est la conception de « bridgemanahip », à savoir combler le fossé qui existe entre le monde occidental et le monde communiste. C'est de loin la conception la plus répandue, la plus importante et en même temps la plus controversée.

La prétention des non-alignés à se poser comme les arbitres du conflit Est-Ouest a été discutée et évaluée par plusieurs observateurs de tendances diverses. Les non-alignés eux-mêmes croient pour un rôle médiateur et, par conséquent,

(23) JANEHN, G. H. : *Afro-Asia and Non-alignment*, Faber and Faber, London, 1966, Chapters : IX, X, XV, XVI, XVII & XIX.

voient leur politique comme un facteur de paix. Les pays non-alignés peuvent «jeter un pont sur le fossé qui sépare les adversaires, en vue d'établir la coexistence pacifique entre les nations ayant des systèmes sociaux différents». (24) Le «camp socialiste» affirme des vues semblables. Les auteurs soviétiques affirment que «l'apparition des Etats afro-asiatiques sur la scène internationale a sensiblement modifié le rapport des forces en faveur de la paix». (25) L'opinion occidentale à ce sujet est plus nuancée. On trouve un large secteur d'opinion conservatrice qui assure que les pays non-alignés sont incapables de jouer le rôle de médiateur entre les deux camps antagonistes parce qu'ils sont enclins - à cause de leur passé colonial - à réfuter les intérêts de l'Occident, d'où leur accusation d'appliquer une «double mesure» (double standard) qui joue sur deux plans : favoriser le camp communiste à l'égard du camp occidental, d'une part (affaire de Hongrie en 1956) et accorder leur appui à un Etat neutraliste à l'encontre d'un Etat colonial (affaire de Goa en 1961). Ce point de vue semble découler du moralisme subjectif qui était en vigueur dans le monde occidental, surtout aux Etats-Unis, depuis 1945 jusqu'à la fin des années 1950 : tout ce qui émane de l'Occident est moral et tout ce qui émane du «régime totalitaire» du communisme est «immoral». Cette conception subjective oublie que le non-alignement consiste en l'indépendance de jugement et d'appréciation des faits politiques. C'est pour cette raison qu'il n'est pas une doctrine à laquelle on attache gratuitement ou non des attributs moraux ou immoraux. Le non-alignement est une série de comportements, c'est-à-dire une politique, et toute politique est essentiellement «amoral», c'est-à-dire fondée sur une appréciation des faits dans un contexte international donné et en fonction de la conception que chaque gouvernement se fait de l'intérêt national, pris dans un sens large bien entendu.

(24) Discours du Président Nasser devant la Conférence de Belgrade : La Conférence des Chefs d'Etat ou de Gouvernement des Pays non-alignés, Belgrade, 1-6 sept. 1961, Publshatsko-Industrijski Zabod «Jugoslavija», Belgrad, 1962, pp. 41-52.

(25) BTINGER, Y. et MELIKIAN, O. : Neutralisme et Activité, Moscow, Editions du Progrès, 1965.

L'autre courant d'opinion dans le monde occidental au sujet du rôle médiateur du non-alignement est plus nuancé. Il n'émet aucun jugement de valeur sur la moralité du non-alignement mais s'attache surtout à l'examen de la possibilité de son rôle de médiateur dans un contexte politique donné. (26) Théoriquement, les Etats non-alignés, agissant en groupe, peuvent jouer le rôle de médiateur dans les conflits de la guerre froide et contribuer ainsi à sauvegarder la paix internationale. En effet, aucun des deux blocs ne pouvant l'emporter sur l'autre sans guerre, il doit gagner les non-alignés à sa cause. Le groupe de non-alignés « n'est pas le *tertius gaudens* qui assiste, ironique, au débat ou à la lutte entre les deux Grands, mais l'objet même de ce dialogue... Il est objet mais il est sujet aussi puisque les Grands, le plus souvent, ne peuvent employer les moyens avoués de force ». (27)

Toutefois, ce rôle de médiateur est limité par deux facteurs importants : l'équilibre de forces entre les deux camps antagonistes, d'une part, et la diversité des intérêts des pays non-alignés, d'autre part. On a déjà vu un exemple de l'échec du rôle médiateur des non-alignés dans le problème du désarmement qui se rattache directement à l'équilibre militaire des deux blocs. On en trouve d'autres exemples dans le domaine géopolitique. Il est certain que l'influence des non-alignés est minime, sinon inexistante, vis-à-vis des conflits qui surgissent dans l'aire géographique de l'influence exclusive des *superpowers*. L'échec des non-alignés dans le règlement de la question hongroise en 1956 et la question cubaine en 1962 sont des exemples notoire. Cette constatation est corroborée aussi par leur impuissance devant le conflit vietnamien et le récent conflit israélo-arabe. On peut objecter que le Vietnam et les pays arabes font partie de zones extérieures à l'affrontement direct des blocs. Ceci n'est pas tout à fait vrai. Les Etats-Unis considèrent que leurs intérêts vitaux sont engagés dans ces deux régions, surtout si l'on prend en considération la montée de la puissance chinoise, d'une part, et la montée

(26) LUKA, G. : « Tripartism : dilemmas and strategies », in MARTIN, L. W. (éditeur) *op cit.*, pp. 211 - 223.

(27) ARON, R. : *op. cit.*, p. 616.

croissantes du nationalisme arabe, d'autre part. Cette limite géopolitique est maintenant largement admise, même pour les Nations-Unies : «With its constitution and structure, it is extremely difficult for the United Nations to exercise an influence on problems which are clearly and definitely (28) within the orbit of present day conflicts between power blocs».

A ces limites se rapportant à l'équilibre des forces militaires et géopolitiques s'ajoutent d'autres limites, en ce qui concerne les zones extérieures à l'affrontement direct des blocs, dues aux divergences d'intérêts des pays non-alignés. En effet, avoir choisi l'option neutraliste n'implique en aucune façon pour les Etats non-alignés une nécessaire identité de leur politique. Le non-alignement a toujours été conditionné, sur le plan pratique, par les intérêts nationaux qui peuvent concorder et créer une situation de coopération de fait, mais qui peuvent aussi diverger et aboutir à une division de fait. Un Etat notoirement non-aligné peut se trouver, en fait, plus lié qu'un Etat membre de l'un ou l'autre des blocs militaires. Il peut être dans une situation si vulnérable, ayant un besoin vital d'aide étrangère, qu'il n'arrive pas à pratiquer une politique indépendante et n'arrive pas à se soustraire à la pression politico-économique exercée sur lui par l'un ou l'autre des Super-Grands. Les exemples en sont innombrables : citons, entre autres, le cas de la représentation de la Chine aux Nations Unies, celui du Congo et, tout récemment, le conflit du Moyen-Orient. Dans tous ces cas et bien d'autres encore les pays non-alignés n'ont pas réussi à agir en groupe homogène à cause de la diversité de leurs intérêts en fonction de leurs attaches économique-politiques avec les grands centres industriels mondiaux; c'est pourquoi ils sont sujets à des pressions diverses.

A cela, il faut ajouter deux remarques générales concernant les effectifs du groupe des non-alignés et son caractère informel. On sait que le nombre des non-alignés est en croissance continue : tout jeune Etat qui acquiert le statut d'indépendance se déclare, sauf circonstances particulières graves,

(28) Introduction to the Annual Report of the Secretary-General, June 1960 - June 1960, op. cit., p. 4.

non-aligné sur l'un et l'autre des deux blocs. Or, le grand nombre de ces pays rend difficile toute action commune concrète. C'est pourquoi on constate l'orientation récente de ces pays d'agir par cercles plus restreints : conférence de Colombo de 1962 au sujet du conflit sino-indien, réunion tripartite de New Delhi d'octobre 1963 entre Mme Ghandi et les présidents Nasser et Tito et les récentes visites du Président Tito à diverses capitales pour «coordonner» l'action des non-alignés à l'égard de la crise du Moyen-Orient. D'autre part, malgré son grand nombre, le groupe des non-alignés manque de consistance : il n'a pas la forme d'une organisation établissant entre les pays membres des liens permanents et surtout un mécanisme de consultation, d'où la fluidité des positions de ses membres. Mais il ne faut pas sous-estimer cette fluidité et la considérer uniquement sous son aspect négatif en tant que cause du manque de cohésion du groupe des non-alignés. En effet, cette fluidité peut être bénéfique pour le rôle médiateur des non-alignés entre les deux camps antagonistes. L'importance des non-alignés réside dans le fait qu'ils constituent des membres flottants dans le système bipolaire (*floating vote*), soutenant tantôt l'un, tantôt l'autre des deux camps et, le cas échéant, les rapprochant. Mais pour réaliser cet objectif, il faut que les positions des non-alignés soient diversifiées, autrement dit, il faut qu'ils soient divisés sur eux-mêmes afin de permettre un débat fructueux entre les deux blocs et imprimer à la diplomatie mondiale une souplesse et une flexibilité propres aux compromis. Si le groupe des non-alignés était trop rigide, présentant un point de vue unique et une cohésion parfaite, il manquerait à sa mission de modérateur de puissance et de conciliateur. (29)

Ce rapport semble s'être attaché à montrer les limites de la politique de non-alignement plutôt que ses perspectives. Ceci est vrai et découle directement de la réalité des relations internationales contemporaines. L'action des pays non-alignés est à l'origine de plusieurs résolutions des Nations Unies. Mais ces résolutions avaient un caractère tellement général qu'elles ne pouvaient avoir de portée pratique réelle. La stra-

(29) RUSSETT, H. M. : *Trends in World Politics*, The Macmillan Company, New York, 1965, p. 103.

tégie militaire de la guerre froide, les aires géopolitiques des Super-Grands, la faiblesse militaire des non-alignés, leur dépendance économique des grands centres industriels, l'hétérogénéité de leurs intérêts nationaux, leur grand nombre doublé de l'absence de toute organisation ou du moins d'un mécanisme permanent de consultation, etc... sont autant de limites à une politique de non-alignement pratiquée individuellement et *a fortiori* collectivement.

Est-ce à dire que la politique de non-alignement soit condamnée à l'impuissance ? Tel ne semble pas être le cas. Le non-alignement est devenu un fait dans la réalité internationale et présente un certain dynamisme qui a imprimé plus de flexibilité au système bipolaire mondial. Une inflexion dans l'attitude des deux camps se produit souvent, moins par une régression de leur propre antagonisme que par une différence de présentation de leur affrontement, introduite afin de conquérir les sympathies des non-alignés. Ainsi la politique de non-alignement a présenté et présentera encore une résistance aux tentatives d'universalisation du dualisme « communisme-monde occidental ». Mais au delà de cette valorisation de caractère général, il est aléatoire de s'aventurer à prévoir les perspectives futures du non alignement comme politique commune à plusieurs Etats. Ceci est d'autant plus évident que la conjoncture internationale est en pleine transformation. Les rapports Est-Ouest s'améliorent sensiblement et les blocs militaires sont en voie de désintégration. La position future de la Chine dans le système d'équilibre international, ainsi que ses conflits déclarés ou latents avec les Etats-Unis et l'Union Soviétique constituent autant de points d'interrogation pour le monde entier. Une chose est certaine : les relations internationales acquièrent plus de fluidité, les configurations militaires ou politiques assouplissent leur rigidité et, par ailleurs, ne sont pas éternelles. C'est pourquoi on peut dire que chaque situation nouvelle ouvre la voie à des développements nouveaux et difficiles à prévoir.

Résumé

La politique de non-alignement a été conditionnée par quatre facteurs essentiels : les poussées nationalistes en

Asie et en Afrique, la bipolarité du système international, le sous-développement économique, le développement des organisations internationales. L'efficacité d'une action diplomatique commune des pays non-alignés, même dans les cas où une telle action est possible, est limitée par leur faiblesse militaire et économique. L'aide économique et la dialectique de la subversion ayant remplacé la politique des alliances, il devient inutile de se demander quelles sont les perspectives et les limites d'une politique d'opposition aux alliances. Le problème du désarmement ne constitue pas non plus un terrain favorable à l'action commune des pays non-alignés. La dépendance économique, l'hétérogénéité des intérêts nationaux, le grand nombre même des pays non-alignés sont autant de limites à leur politique. Le non-alignement n'en est pas moins devenu un fait important dans la réalité internationale, et a contribué à imprimer à cette réalité une fluidité nouvelle, qui rend l'avenir d'autant plus difficile à prévoir.

Summary

The policy of non-alignment was conditioned by four major factors : the nationalist thrusts in Asia and Africa, the bi-polarity of the international system, economic underdevelopment, the growth of international organisations. The efficacy of a joint diplomatic action by the non-aligned countries, even in cases where such action is possible, is limited by their military and economic weakness. Alliance policies having been replaced by economic assistance and the dialectic of subversion, it becomes useless to ascertain the prospects and the limits of a policy of opposition to alliances. Nor is the problem of disarmament a favorable field for joint action by the non-aligned countries. Economic dependence, the heterogeneity of national interests, the very number of the non-aligned are as many limitations to their policy. Non-alignment has nevertheless become an important fact in international reality, and has contributed to give to that reality a new fluidity which makes the future all the more difficult to foresee.

LA NOTION DE LA PROPRIÉTÉ EN ISLAM

Par Dr. M. S. El-Fangary

Conseiller Adjoint au Conseil d'Etat de la R.A.U.

Trois notions fondamentales résument la conception islamique de la propriété. Nous les exposerons succinctement dans trois sections :

Section I : Tous les biens appartiennent à la société.

Section II : La propriété privée n'est autorisée qu'une fois les besoins de la Sécurité sociale pourvus.

Section III : La propriété privée ne peut être que restreinte.

Nous exposerons dans une quatrième section, la notion qui englobe tout ce qui précède, à savoir celle de la propriété privée considérée par l'Islamisme comme fonction sociale.

Enfin, dans la cinquième section, nous conclurons par des remarques à propos de la propriété.

Section I : TOUS LES BIENS APPARTIENNENT A LA SOCIÉTÉ.

- Le témoignage du Coran et de la Sunna.
- Le témoignage de quelques faits historiques.
- Le témoignage de la doctrine.

I — LE TÉMOIGNAGE DU CORAN ET DE LA SUNNA :

1 — Les versets coraniques établissent que tous les biens, de production ou de consommation, sont la propriété de

Dieu, c'est-à-dire, de la Société. C'est Dieu qui confie aux hommes les biens qu'ils possèdent :

« C'est à Allâh qu'appartient ce qui est dans les cieux et ce qui est sur la terre — LIII/31 (1) ».

« Quelque faveur que vous ayez, elle vient d'Allah — XV/63 (2) ».

« Faites-les bénéficier des biens que Dieu vous a octroyés — XXIV/33 (3) ».

« Donnez sur les biens que Dieu a confiés — LVII/7 (4) ».

« Ne confiez pas aux insensés vos biens, qu'Allâh vous a confiés pour en avoir soin - IV/5 (5) ».

2 — La Sunna confirme et précise les versets coraniques.

L'Orientaliste russe, M. le Professeur L. Nauphal, dans son étude sur la propriété, rappelle le Haddith prophétique : « L'Homme n'a d'autre droit (en matière de propriété) que celui qu'il plaît au souverain (6) ».

M. le Professeur G. H. Bouzquet traduit, d'après Ibn Khaldoun, le Haddith prophétique qui prend ici tout son relief : « Certes, ce que tu possèdes, c'est seulement ce qui a été consommé, parce que tu l'as mangé; ce qui a été usé, parce que tu t'en es revêtu ». « Ce Haddith - écrit le Docteur Borhan Attalah - montre que l'individu n'est propriétaire que des biens mobiliers et consommables. Le revenu (Kasb) ne peut

- الحجم / ٢١ : « والله بما في السموات وما في الارض » .
 القمل / ٥٢ : « فوما بكم من نعمة بين الله » .
 القور / ٢٢ : « وادعهم من قبل الله الذي كرمهم » .
 الحديد / ٧ : « واتقوا بما جرمكم يستعملون فيه » .
 النساء / ٥ : « ولا تؤولوا السبعاء ليوانكم التي جعل الله لكم قهرا » .
 حديث : « ليس لبرء الا ما طاعت به نفس امارته » .

— Nauphal (I) « La propriété — Cours de Droit musulman »,
 Ed. St. Pétersbourg, 1896, p. 13.

revêtir que la forme de la propriété personnelle du bien de consommation (1) ».

3 — Donc, LES PRECEPTES CORANIQUES ET PROPHÉTIQUES DANS UNE PREMIÈRE ÉTAPE, ONT TRANSFORMÉ LA MENTALITÉ EN CE QUI CONCERNE LA POSSESSION DES BIENS : LE CONCEPT DE PROPRIÉTÉ PRIVÉE ÉVOLUE EN CELUI DE PROPRIÉTÉ COMMUNAUTAIRE.

LE PROPRIÉTAIRE N'EST QU'UN SIMPLE DÉPOSITAIRE DE SES BIENS, ET LA RESPONSABILITÉ LUI INCOMBE DE DISPOSER DE CE DÉPÔT DANS L'INTÉRÊT PUBLIC.

II — LE TÉMOIGNAGE DE QUELQUES FAITS HISTORIQUES :

I — Au temps du Prophète, alors que les biens étaient en majeure partie représentés par le cheptel, furent instituées les « Himas » ou réserves consacrées au pâturage commun du bétail d'une région. « Il n'y a - dit le Prophète - de réserve que pour Dieu ».

De la même façon, le Prophète constitua les « Wakfs », type de socialisation volontaire des biens productifs, destinés au service public.

2 — Après l'expansion de l'Islamisme, et sous le deuxième Calife Omar Ibn El-Khatâb, après la conquête de la Syrie, de l'Irak, de la Perse et de l'Égypte, l'Islam se heurta pour la première fois au problème de la propriété foncière.

Une grande discussion s'éleva alors. Les guerriers qui avaient pris part à la conquête de ces pays voulaient les considérer comme butin, et pour cette raison, en réclamaient le partage entre eux, en vertu du texte coranique VIII/41.

(1) Aitalah (B) « La pensée économique d'Ibn Khaldoun », Thèse pour le doctorat d'Université, Faculté des Lettres - Université de Paris 1964, p. 85.

Le Calife Omar réunit les « Ahl el-Hall Wa-al-Akd » (les gens qui lient et délient, dont faisaient partie les grands compagnons du Prophète), et s'adressa à eux en ces termes : « Je vous ai dérangés afin que vous assumiez avec moi la responsabilité d'une décision dans l'intérêt de la communauté musulmane. C'est à vous aujourd'hui de prononcer une juste résolution et je ne suis que votre égal. Certains sont d'accord avec moi, d'autres ne le sont pas, je ne veux pas que vous approuviez mes actes sans raisonner ; vous possédez le Coran qui ne prescrit que le bien, et c'est le bien public que je cherche (1) ».

Le Calife Omar soutenait la thèse selon laquelle les butins sont des biens fongibles (mobiliers) et les terres conquises des biens immobiliers, qui ne peuvent leur être assimilés ; en conséquence, ils ne pouvaient devenir propriété des guerriers. De plus, ajoutait le Calife Omar, ces biens immobiliers n'appartiennent pas seulement à la communauté présente, mais aussi à la communauté future, donc tout partage entre les guerriers, ou entre les membres actuels de la Communauté, porterait préjudice aux générations futures qui perdraient les droits sur ces terres (2).

LA QUESTION FUT LARGEMENT DISCUTÉE A LA LUMIÈRE DES PRECEPTES ISLAMIQUE. LA DÉCISION UNANIME STIPULA QUE L'INDIVIDU N'A DROIT QU'À LA PROPRIÉTÉ DU BIEN FONGIBLE, LA TERRE CONQUISE DEVANT ÊTRE PROPRIÉTÉ SOCIALE RÉSERVÉE AUX GÉNÉRATIONS MUSULMANES, CHACUN N'ÉTANT QU'USUFRUITIER DE BIEN IMMOBILIER (3).

(1) Cf. Zuhri (M. A.) « Les principes de l'Islam et la Démocratie » Thèse de doctorat — Faculté de Droit — Université de Paris « Nouvelles Éditions Latines », Paris 1953, p. 39.

(2) Cf. El-Ehnary (A.) « La conception de l'impôt chez les musulmans », thèse de doctorat — Faculté de Droit — Université de Paris 1930, p. 75-76.

(3) Cf. le débat qui s'engagea sous la conduite d'Omar et de ses partisans, dans maints ouvrages, par exemple celui du grand juriste médiéval Abou Yousof « Kitab al-Kharadj », tr. Fagnon Ed. Paris 1921, pp. 30 et sq ; le récent ouvrage du Dr D'in Eddin El-Rais « Al-Kharadj et les systèmes financiers dans l'État musulman », Ed. Le Caire 1961, pp. 106 et sq.

3 — La PROPRIÉTÉ PRIVÉE, AU SENS BOURGEOIS, N'APPARAÎT EN ISLAM QU'AVEC L'AVÈNEMENT DE LA DYNASTIE UMMAYYADE, QUI MARQUE ÉGALEMENT LA NAISSANCE DU DÉVIATIONNISME, AU SEIN DE L'ISLAMISME ET DE SES PRINCIPES SOCIALISTES.

Rappelons que se situe ici la première révolution socialiste islamique, menée par le Compagnon Abû-Zarr, qui proclama que les principes islamiques non seulement s'opposent aux écarts de classes, mais n'autorisent la propriété privée qu'après avoir garanti un minimum d'aisance à chacun, grâce à l'office de la Zakat.

C'EST AINSI QUE LE DROIT A LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE PERD SON FONDEMENT LÉgal EN ISLAM, DES QU'UNE PARTIE, MÊME MINIME, DE LA COMMUNAUTE, SOUFFRE DE L'INSUFFISANCE.

III — LE TÉMOIGNAGE DE LA DOCTRINE :

1 — D'après MM. les Professeurs El-Khafif, El-Araby et Abou-Zahra, la propriété en Islam n'est pas un droit naturel, mais c'est un droit accordé à l'individu par la Shar'ia et selon l'autorisation du législateur. La terre appartient à Dieu, l'individu ne se l'approprie pas, mais il est approprié, c'est-à-dire rendu propriétaire par l'autorité souveraine à titre dépositaire (1).

2 — L'Orientaliste russe M. le Professeur I. Naouhal a pu constater que :

— le propriétaire à titre individuel n'est à proprement parler qu'une espèce de détenteur ou de concessionnaire à titre définitif et obligatoire pour lui, mais facultatif et éventuel pour l'autorité souveraine.

(1) El-Khafif (Ah) « La propriété privée en Islam », « Le premier Congrès des recherches islamiques » Ed Université d'Askar, Le Caire 1964, pp. 114 et sq.

— El-Araby (M. A.) Ibid pp. 126 et sq.

— Abou-Zahra (M.) Revue « Rîqâlet el-Islam », Le Caire Avril 1959, pp. 187 et sq.

— l'acte par lequel l'Etat dépouille un homme de sa propriété, ou pour parler plus rigoureusement, par lequel il lui retire sa concession, ne constitue point un acte de spoliation ou de confiscation, mais tout simplement un retrait de faveur et une restitution à l'apanage public (1).

3 — D'après Ibn Taimiya : « La propriété n'a rien d'égoïste ni d'absolu. Le droit de propriété ne saurait faire échec à la destination générale et providentielle des biens... Dieu n'a créé les hommes que pour leur bien-être. Il ne leur a donné les richesses que pour qu'ils y trouvent, avec les conditions de leur propre existence, les moyens de leur adoration (2).

M. le Professeur Henri Lacout souligne que la doctrine d'Ibn Taimiya... « Par certains côtés si respectueuse de la propriété privée peut conduire à légitimer toutes formes de confiscation sous le prétexte d'une restitution à Dieu de ce qui lui revient (3) ».

Section II : LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE N'EST AUTORISÉE QU'UNE FOIS LES BESOINS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POURVUS.

1 — Nous arrivons maintenant à un point important que nous avons déjà largement examiné, au cours de notre étude sur la sécurité sociale en Islam. Rappelons que l'Islamisme n'autorise la propriété privée qu'après satisfaction absolue des exigences de la Zakat.

2 — Ceci nous amène à constater que le socialisme de l'Islam va plus loin que le socialisme marxiste et que toute doctrine progressiste.

En effet, comme nous l'avons dit, le marxisme s'appuie

(1) Namphal (I) « La propriété — cours du Droit musulman présenté à l'Institut des langues orientales du Ministère des Affaires Étrangères en l'année 1884-1885 », Ed. St. Pétersbourg 1888 pp. 6-7.

(2) Lacout (H.) « Essai sur les doctrines sociales et politiques d'Ibn Taimiya, Ed. Le Caire 1939, pp. 425-428.

(3) Lacout (H.) *Ibid*, p. 17.

dans une première étape, sur le principe «A chacun selon son travail». Déjà se crée une première faille, d'après James Burham, en U.R.S.S. « 11 à 12 % de la population touchant 50 % du revenu national (1) »; d'après M. le Professeur Laroque, toujours en U.R.S.S. les salaires obéissent à un rapport de 1 à 50, du plus faible au plus élevé (2) ».

Ces écarts ne peuvent exister au sein de l'Islamisme, qui repose d'abord sur le principe «A chacun selon son besoin». Ce n'est que lorsque la société a garanti à chacun un minimum vital convenable, qu'il autorise la propriété privée, suivant l'axiome « A chacun selon son travail ».

3 — PAR CETTE ATTITUDE, L'ISLAMISME CONCILIE DE FACON ORIGINALE DEUX PRINCIPES FONDAMENTAUX :

— l'établissement de l'égalité des chances, qui ne peut exister qu'après attribution d'un minimum vital convenable pour chaque membre de la communauté.

— l'encouragement à l'initiative individuelle, nécessaire pour augmenter la production, qui ne peut être réalisée que par la reconnaissance de la propriété privée.

Section III : LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE NE PEUT ÊTRE QUE RESTREINTE.

— La reconnaissance de la propriété privée.

— Les restrictions à la propriété privée.

I — LA RECONNAISSANCE DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE :

1 — Dès que la société peut garantir à chacun le minimum d'aisance (variable suivant les possibilités économiques et le développement de chaque pays), l'Islamisme autorise la propriété privée.

(1) Laroque (P.), «Les classes sociales», Ed. P.U.F., Paris 1962, p. 114.

(2) Touchard (Jean) et les co-auteurs. «L'histoire des idées politiques», collection «Thémis», T. II, Ed. P.U.F., Paris 1962, p. 622.

Après satisfaction de la Zakat, l'Islam reconnaît la propriété privée et la protège, comme une tendance essentielle du besoin de l'homme. Le Coran dit : « Les hommes auront une part de ce qu'ils auront mérité, les femmes auront (aussi) une part de ce qu'elles auront mérité — IV/32 (1) ». Le Prophète établit le principe suivant : « Le respect dû à la propriété d'un musulman est de même importance que celui dû à son rang (2) ».

De plus, l'Islam entend toujours encourager la multiplication des échanges et l'investissement des capitaux dans les différentes entreprises individuelles et commerciales. Le Prophète dit : « Un commerçant loyal et honnête est d'un même rang que les prophètes et les martyrs ». « Celui qui vivifie une terre morte, en devient le propriétaire (3) ». « La richesse ne comporte aucun inconvénient pour celui qui accomplit ses obligations (4) ». « Quelle belle compagnie pour un musulman que la fortune ! Pourvu qu'il en donne au service de Dieu (5) ».

Bien entendu, l'Islamisme condamne le désir du seul profit. Le but de l'individu qui cherche la richesse doit être le service de Dieu, c'est-à-dire de la société. Les biens concrets et l'abondance sont des moyens qui ne sont pas destinés au plaisir, au bonheur et à la jouissance de certains individus, ce sont des dons de Dieu destinés à la communauté toute entière, donc, les individus doivent collaborer étroitement, coordonner leurs efforts de production et exploiter la nature pour le bien de tous.

Nous voulons insister sur ce principe, qui est la base même des idées économiques de l'Islam.

القسام / ٢٢ : « لرجال نصيب مما اكتسبوا ، وللنساء نصيب مما اكتسبن » .

حديث : قال المسلم على مسلم حرام ، فيه وعرضه وبه .

حديث : من احيا ارضا ميتة فهي له .

حديث : لا يفسد القوم الا بفساد .

حديث : نعم المال الصالح لعمد الصالح .

2 — Rappelons ici, le verset coranique « Vous ne léserez personne et vous ne serez pas lésés - II/279 (1) », et le haddith qui vient le corroborer : « Ni dommage, ni dédommagement (2) ».

— ne pas léser : quelle que soit son importance dans la société, un individu n'a aucun droit au monopole privé tant qu'une partie de cette société souffre de privation.

— ne pas être lésé : « A chacun selon son travail ». Le revenu né de l'initiative personnelle est licite dans la mesure où le droit d'autrui est garanti.

3 — De même qu'il n'y a ni croyance, ni morale, ni spiritualité, sans garantie préalable du minimum d'aisance, de même, sans ce minimum, l'élan individuel ne peut s'épanouir.

C'est là l'esprit de l'Islamisme.

II — LES RESTRICTIONS A LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE :

- Certains biens ne peuvent jamais devenir propriété privée.
- La propriété privée ne peut être exploitante.
- La propriété privée ne doit pas aboutir aux écarts de classes.

La reconnaissance de la propriété privée en Islam n'est pas absolue ; elle est limitée par la volonté divine, qui lui impose certaines restrictions :

I — Certains biens ne peuvent jamais devenir propriété privée :

Un haddith prophétique dit : « Les hommes sont associés dans trois choses : l'eau, le pâturage et le feu » ; il ajoute « et tout ce qui est analogue (3) ».

(1)

البقرة / ٢٧٩ : « لا تظلمون ولا تظلمون »

(2)

حديث : « لا ضرر ولا ضرار »

(3)

حديث : « اسكن شركاء في ثلاث : الماء والكلأ والنار »

وفي حديث آخر « والمخيم وما يقرب منه »

Ce texte primitif, a justement noté M. le Professeur Moustafa El-Sabai, signifie que tous les services publics et tous les biens nécessaires à la communauté ne peuvent jamais faire l'objet de propriété privée (1).

2 — La propriété privée ne peut être exploitante :

L'Islamisme interdit tout enrichissement qui provienne de l'usure (Riba) ou de la spéculation frauduleuse (maisar). Le Coran dit : « O vous qui croyez ! ne mangez pas vos biens entre vous injustement, à moins qu'il ne s'agisse d'un marché par consentement mutuel - IV/29 (2) ». Il précise : « Remettez ce qui est du reste du Riba, si vous êtes croyants. Et si vous ne (le) faites pas (attendez-vous) à entendre la proclamation de guerre de la part d'Allah et de son Envoyé - 11/278 - 279 (3) ».

Etymologiquement, le mot « Riba » signifie accroissement ou excès. Dans le Coran, le Riba implique à la fois l'usure telle que nous l'entendons aujourd'hui et l'intérêt capitaliste. C'est ainsi que l'Islamisme condamne rigoureusement l'inégalité dans l'échange et interdit absolument toute exploitation d'autrui.

Or le trait caractéristique de la législation islamique et, d'ailleurs, de toute doctrine véritablement socialiste est d'empêcher ce favoritisme financier. Le capital, selon l'Islam, ne possède pas une productivité nette en valeur, c'est le travail qui justifie le profit et ensuite la propriété (4).

(1) El-Sabai (M.) « *Introduit el-Islam* » Ed Le Caire 1963, p. 147. Cf. encore toute la doctrine moderne, particulièrement MM. les Professeurs Shaltout et Abou-Zahr.

(2) التمسد / ٢٩ : يا ايها الذين آمنوا لا تأكلوا أموالكم بينكم بالباطل .

(3) البقرة / ٢٧٨ - ٢٧٩ : ولقد يا بني من الربا ان كنت مؤمناً ، فان لم تعادوا ما قذر خرجت من امة رسوله .

(4) A cet égard, le grand juriste médiéval Ibn el-Kayum, dans son célèbre ouvrage « *Al-Touhouk al-Hikm'ya* » dit : « La monnaie est un capital bon à servir comme moyen et non comme sujet de transaction, une somme d'argent n'a nulle valeur intrinsèque, mais n'est utile que pour son usage » Ed le Caire 1917 H. p. 219.

De son côté, le Prophète insiste sur le fait que tout commerce doit s'exercer à l'avantage public. Il est interdit de bloquer les stocks : « Quiconque - dit le Prophète - bloque des céréales pour qu'elles deviennent rares et chères est un pécheur ». « Le spéculateur malhonnête est maudit, le marchand honnête est béni (1) ».

Contrairement à l'idéologie de l'économie occidentale, le gain matériel ne constitue pas le facteur social prédominant. Le capital doit être socialisé et utilisée pour le profit de la collectivité.

3 — *La propriété privée ne doit pas aboutir aux écarts de classe.*

En plus des restrictions imposées à la propriété privée, l'Islamisme exige que celle-ci ne donne pas naissance à des écarts de classe, unanimement interdits comme agents de haine et d'antagonisme, qui ne peuvent qu'ébranler la foi et détruire la croyance.

Le Coran dit : « Il ne doit rien revenir aux gens riches parmi vous - LIX/7 (2) ».

Section IV — LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE CONSIDÉRÉE COMME FONCTION SOCIALE :

1 — Nous pouvons déduire de tout ce qui précède que si l'Islamisme reconnaît la propriété privée, c'est seulement en tant que fonction sociale.

En effet, l'Islamisme, comme nous l'avons vu, impose des restrictions formelles à la propriété privée :

D'après le penseur syrien El-Kawakibi (A), dans son ouvrage « Taba'at al-Istibdad » (caractères du despotisme), « l'intérêt est un moyen de l'exploitation de l'homme par l'homme, cela réduit la majorité de la population à l'esclavage vis à vis des quelques capitalistes fort riches et ensuite cette exploitation aboutit à l'impérialisme ». Ed. Le Caire 1930, p. 60.

(1)

حديث : « الجالب مرفوق والمحتكر ملعون »

(2)

العشر / ٧ : « كي لا يكون دولة بين الاغنياء منكم »

- dans sa reconnaissance, seulement possible après satisfaction de la Zakat ;
- dans son domaine, dont ne feront jamais partie les biens appartenant au patrimoine de la communauté ;
- dans ses acquisitions, interdisant l'usure et la spéculation frauduleuse ;
- dans sa portée, qui ne doit pas aboutir aux écarts de classe.

2 — Ajoutons à ces restrictions, celles relatives à l'emploi de la propriété. La propriété - dit Ibn Taimiya, se légitime uniquement par l'usage qu'on en fait (1) », sous peine de confiscation ou séquestre.

- L'Islamisme interdit le gaspillage comme l'avarice. Le Coran dit : « Ne gaspille pas tes biens comme un prodigue, car en vérité les prodigues sont les frères des démons - XVII/27 (2) », et « Que les hommes avarés des biens que Dieu leur dispense ne s'imaginent pas que cette avarice leur profitera, elle leur portera malheur - III/180 (3) ».
- L'Islamisme interdit la thésaurisation des richesses. Le Coran dit : « A ceux qui thésaurisent l'or et l'argent et ne les dépensent pas dans la voie d'Allah, annonce leur un châtiment douloureux - IX/34 (4) ».
- L'Islamisme interdit l'abus du droit de propriété : c'est ainsi que M. le Professeur H. Laoust a pu constater :

(1) Cf. Laoust (H.) « Essai sur les doctrines sociales et politiques d'Ibn Taimiya » op. cit. p. 425.

(2) التوراة / ٢٧ : « ولا تبذر ثديها ، ان المجرمين كانوا اخوان الفيلطين » .

(3) آل عمران / ١٨٠ : « ولا يحسن الذين يظنون بما كانوا لله من فضل هو خير لهم بل هو شر لهم » .

(4) التوبة / ٣٤ : « والذين يكتزون الذهب والنحاس ولا ينفقونها في سبيل الله مبشرون بعذاب كبير » .

« L'usage lui-même que le propriétaire est autorisé à faire de ses biens n'est pas laissé à son arbitre. Il doit en user au mieux de sa propre convenance (maslaha) qui correspond au respect des stipulations canoniques (1) ».

3 — Référons-nous à la thèse du docteur El-Kawakibi, qui constate :

- lorsqu'un propriétaire manque à son devoir, l'affaire ne relève pas uniquement de sa conscience, elle n'a pas à être réglée seulement par la foi, mais il appartient à l'Etat d'intervenir et de le rappeler à l'ordre. Ainsi l'aphorisme islamique parle de l'Etat dont la mission est d'ordonner le bien et d'interdire le mal.
- bien plus, puisque la propriété ne justifie pas sa fonction, les biens dont il sera fait un usage contraire aux stipulations de la « Shari'a » pourront être légitimement retirés à leurs propriétaires (2)

Section V : REMARQUES A PROPOS DE LA PROPRIÉTÉ :

1 — Nous déplorons que la plupart des auteurs musulmans progressistes contemporains, qui traitent de la notion de propriété en Islam, aient limité leur propos à montrer que la propriété est limitée exclusivement par le travail (« No wealth without labour »). Ce qui est évident se révèle insuffisant !

Or la notion de propriété privée en Islam dépasse, d'après nous, la condition du travail, l'Islamisme n'ayant établi le principe « A chacun selon son travail » qu'une fois satisfait « A chacun selon son besoin ».

2 — Si l'Islamisme réfute le principe marxiste de la

(1) Lécourt (H.) « Essai sur les doctrines sociales et politiques d'Ibn Taimiya », op. cit. p. 439.

(2) El-Kawakibi (A.) « Principes de justice sociale dans l'Islam », thèse de doctorat, Faculté de Droit, Université de Paris 1961, pp. 124 et sq.

lutte des classes et la thèse de l'hostilité entre elles c'est qu'il a, dès l'origine, interdit la naissance de la classe bourgeoise.

C'est ainsi que la Charte de la R.A.U. a proclamé : « L'âpreté de la lutte des classes et son caractère violent, ainsi que les immenses dangers qui peuvent en résulter, sont en fait l'œuvre de la réaction (1) ».

Elle ajoute : « Les intérêts de la réaction sont en opposition avec les intérêts de l'ensemble du peuple par le fait qu'ils monopolisent ses richesses. C'est pour cela que la lutte pacifique entre les classes ne peut s'opérer que si la réaction se trouve privée, en premier lieu et avant tout, de toutes ses armes (2) ».

Enfin, « Le fait d'écarter la réaction a porté un coup fatal à la dictature de la classe unique et a ouvert la voie à la démocratie de toutes les forces populaires nationales (3) ».

3 — La révolution arabe du 23 juillet 1952, et, plus précisément, les lois promulguées en juillet 1961, ont donné prédominance au peuple sur tous les instruments de production, que ce soit sur le plan industriel, commercial ou financier, et ont limité la propriété foncière par les lois de la réforme agraire qui ont fixé « un maximum de cent feddans par individu. Mais l'esprit de la loi suppose que ce maximum englobe toute la famille, c'est-à-dire le père, la mère et leurs enfants mineurs, afin que les propriétés ne se concentrent pas dans le cadre du maximum permis, de façon à créer une nouvelle forme de féodalité (4) ». De même, les ouvriers deviennent gestionnaires et bénéficiaires de leur entreprise.

QUANT A LA REVISION DE LA CHARTE EN 1970,

-
- (1) La Charte de la R.A.U. Même partie « De la mine démocratie » tr. fr. p. 55.
 (2) Ibid, tr. fr. p. 55.
 (3) Ibid, tr. fr. p. 55.
 (4) La Charte, Même partie « De la nécessité d'une solution socialiste » tr. fr. p. 70.

NOUS DEMANDONS UNE RÉGLEMENTATION PLUS SEVERE DE LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE AUTORISÉE ET DE LA RÉPARTITION DES REVENUS, DE FAÇON À CONFIRMER LE PRINCIPE, ÉTABLI PAR LA CHARTER, DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES, CAR « LA DÉMOCRATIE POLITIQUE NE PEUT ÊTRE DÉTACHÉE DE LA DÉMOCRATIE SOCIALE (1) »... ET L'INDIVIDU NE PEUT ÊTRE LIBRE SANS D'ABORD « SE DÉBARRASSER DE TOUT SOUCI SUSCEPTIBLE DE PORTER OMBRAGE À LA SÉCURITÉ DE SON AVENIR (2) ».

SI LA CONSTITUTION GARANTIT « AUX PAYSANS ET AUX OUVRIERS LA MOITIÉ DES SIÈGES AU SEIN DES ORGANISATIONS POPULAIRES ET POLITIQUES À TOUS LES ÉCHELONS, Y COMPRIS LA CHAMBRE, ÉTANT DONNÉ QU'ILS FORMENT LA MAJORITÉ DU PEUPLE, DE MÊME QU'ILS CONSTITUENT LA MAJORITÉ QUI A LONGTEMPS ÉTÉ PRIVÉE DU DROIT DE FORGER SON PROPRE AVENIR ET DE L'ORIENTER (3), NOUS ESTIMONS QU'ELLE DOIT GARANTIR ÉGALEMENT UN MINIMUM D'AISANCE POUR CHACUN.

(1) La Charte, Vème partie, « De la saine démocratie, tr. fr. p. 54.

(2) La Charte Ibid, tr. fr. p. 54.

(3) La Charte Ibid, tr. fr. p. 54.

